



**GUIDE DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 15 DÉCEMBRE 2020 – DE 20H00 À 23H07**
à la salle polyvalente à la route des Monts 14

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10	PRÉSIDENTE	Mme Sophie MOURA (PLR), Présidente
11		
12	VICE-PRÉSIDENT	M. Frédéric Blanc (PLR), Vice-président
13		
14	BUREAU	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur
15		M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur
16		M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur
17		M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
18		
19	PRÉSENTS	M. Sébastien ANDREY (PDC) – M. Frédéric BLANC (PS et Indépendants) –
20		M. Christophe BIERI (UDC) – M. Eric BUCHS (PDC) – M. Francis DUPRE (UDC)
21		– M. Jean-Daniel FALCONNET (PLR) – M. Samuel FAVRE (PLR) – Mme Anne
22		FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Mme Amélie GAPANY (PLR) –
23		M. Patrice GREMAUD (PLR) – Mme Sabine GUILLET (PLR) – M. Daniel
24		GUMY (PDC) – M. Bertrand HUGUENOT (PLR) – Mme Corinne JOLLIET (PS et
25		Indépendants) – M. Frédéric JORDAN (Indépendants) – M. Dominique MAGLI
26		(PDC) – M. Eric MAGNIN (PLR) – M. Joseph MAURON (PS et Indépendants) –
27		M. Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Mme Sophie MOURA (PLR) –
28		Mme Florence PASQUIER (UDC) – M. Laurent PASQUIER (Indépendants) –
29		M. Yves PASQUIER (PDC) – M. Louis PITTET (UDC) – M. Eric RABOUD (UDC)
30		– M. Florian SUDAN (PLR) – M. Julien TERCIER (PLR) – M. Steve ULDRY (PLR)
31		
32	EXCUSÉS	Mme Antoinette BOSSON (PLR), M. Etienne HUYGHE (PS et Indépendants)
33		
34	TOTAL	28 présents, 2 excusés, soit une majorité absolue de 15
35		
36	CONSEIL COMMUNAL	M. Stéphane SCHWAB, Syndic – Mme Catherine BEAUD, Vice-syndique – M.
37		Antonin CHARRIÈRE – Mme Sylvie BOSSON – M. Claude JELK – M. Daniel
38		BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
39		
40	SECRÉTAIRE	Mme Diana SANTOS
41		
42	RÉDACTEUR DU PV	M. Hugo DELABAYS
43		
44	HUISSIER	M. Philippe SAVARY
45		

46 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

47 À 20.00 heures, Mme la Présidente ouvre la séance du Conseil général du 15 décembre 2020.

48
49 « Mesdames, Messieurs, chers collègues,

50
51 *En cette période si particulière qui nous prive de bien de contacts et d'échanges, j'ai malgré tout l'honneur*
52 *d'ouvrir la dernière séance du Conseil général de 2020. Je salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les*
53 *Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.*

54
55 *Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de M. Etienne Huyghe qui ne peut être présent pour des*
56 *raisons sanitaires ainsi que Mme Antoinette Bosson.*

57
58 *Je salue Mme Diana Santos, la secrétaire ad interim, M. Hugo Delabays, le secrétaire désigné au procès-*
59 *verbal, Mme Genridë Huruglica, caissière, sans oublier notre précieux huissier, M. Philippe Savary. Je les*
60 *remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre commune.*

61
62 *Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse dans la salle qui viennent s'intéresser au*
63 *déroulement des séances de notre Conseil général. J'en profite pour féliciter Mme Anne Favre-Morand qui,*
64 *suite au retrait d'un de ses collègues dans cette 2^{ème} partie de législature, a fait son entrée au Grand Conseil.*
65 *Plein succès à elle dans cette nouvelle fonction. Pour respecter les mesures sanitaires, un bouquet lui sera*
66 *remis en fin de séance.*

67
68 *Il est temps à présent de nous occuper des dossiers de notre commune. A toutes et tous, je souhaite une*
69 *bonne séance.*

70
71 *Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en*
72 *prioritaire le 25 novembre 2020.*

73
74 *Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la*
75 *convocation, le dossier de séance se compose du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin*
76 *2020, du budget 2021, du rapport sur le budget de fonctionnement et sur le budget des investissements, du*
77 *message relatif à l'achat et la transformation du bâtiment de la Raiffeisen, du message relatif à l'achat du*
78 *bâtiment à la route des Monts 6, du message relatif à la révision totale des statuts de l'Association*
79 *intercommunale "Sport en Gruyère" (AISG) ainsi que les statuts, du message relatif au projet VALTRALOC*
80 *ainsi que le rapport de la commission d'aménagement, de la détermination du Conseil communal sur le*
81 *postulat de Mme Anne Favre-Morand et M. Georges Oberson « Concept de circulation », de la détermination*
82 *du Conseil communal sur le postulat de Mme Florence Pasquier et M. Christophe Bieri « Sécurité des piétons*
83 *aux abords du giratoire de la Poste », de la détermination du Conseil communal sur le postulat de MM.*
84 *Frédéric Blanc, Christophe Bieri et Samuel Favre « Des solutions pour les déchets sur la voie publique », de*
85 *la détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Sébastien Andrey « Maintien du chemin des*
86 *écoliers Comba-Monts 14 ».*

87
88 *Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance*
89 *de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.*

90
91 *Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général.*

92
93 *Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des*
94 *votes, afin d'avoir un comptage précis.*

95

96 Selon la décision du Bureau du Conseil général du 17 novembre 2020, la séance ne sera pas ouverte au
97 public en raison de la crise sanitaire actuelle. Vous avez aussi reçu une notice d'explications concernant les
98 mesures sanitaires à respecter avant, pendant et après la séance du Conseil général. Le port du masque
99 est obligatoire tout le long de la séance, y compris lors des interventions. Je vous rappelle également les
100 éléments qui étaient aux points 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 :

- 101
- 102 • Selon la décision du Bureau du Conseil général du 17 novembre 2020, la séance ne sera pas ouverte
103 au public en raison de la crise sanitaire actuelle. Les participants sont priés de quitter les lieux en
104 cas de toux ou de rhume.
 - 105 • Les conseillers généraux qui font partie des personnes vulnérables devront observer strictement les
106 règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP. Ils peuvent renoncer à assister à la séance.
 - 107 • Les mesures précitées sont uniquement préventives, aucune disposition ne permettant de prendre
108 des mesures coercitives.
- 109

110 Je vous remercie de les respecter et de garder le masque tout le long de la séance, y compris pour les
111 interventions.

112

113 Chaque groupe est représenté par 1 personne qui a été placée au 1^{er} rang afin qu'un seul microphone soit
114 utilisé. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois,
115 je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné afin de décliner votre identité et de faciliter la
116 rédaction du procès-verbal. Notre huissier devra également désinfecter les microphones volants à chaque
117 utilisation.

118

119 Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le
120 texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous
121 rappelle que le formulaire doit être remis au secrétaire avant ou durant la séance.

122

123 Je cède maintenant la parole à Mme Diana Santos qui va procéder à l'appel nominal. »

124 APPEL

126 Mme Diana Santos procède à l'appel nominal.

127

128 **Présents : 28 membres**
129 **Excusés : 2 membres**
130 **Absent : 0 membre**
131 **Majorité absolue : 15 membres**

132

133 Les personnes excusées, ce soir, sont Mme Antoinette Bosson ainsi que M. Etienne Huyghe.

134

135 Mme la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement
136 convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

137 ORDRE DU JOUR

139 Mme la Présidente présente l'ordre du jour en ces termes :

140

141 « La convocation de la séance a été publiée le 27 novembre 2020 dans la Feuille Officielle du Canton de
142 Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 26 novembre dernier. Il a été préparé par le
143 Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre
144 2020. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de
145 la commune et affiché au pilier public.

146
147

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2020 – approbation
2. Plan financier 2022-2026 – présentation
3. Budget 2021
 - 3.1. Budget des investissements – présentation
 - 3.1.1. Achat d'ordinateurs pour les élèves des écoles de Riaz – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.2. Réfection de la conduite d'eau potable à la route de Corbières – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.3. Déviation du collecteur Champy au chemin de l'Ondine – crédit complémentaire – approbation
 - 3.1.4. Investigation du site pollué à la route des Epessous, selon rapport 18HS18 d'Hydrosol – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.5. Achat et transformation du bâtiment de la Raiffeisen – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.6. Transformation de la buvette du Chalet Neuf – crédit d'engagement – approbation
 - 3.1.7. Achat du bâtiment de la route des Monts 6 – crédit d'engagement – approbation
 - 3.2. Budget de fonctionnement – présentation
 - 3.3. Budget de fonctionnement et des investissements – vote final
4. Organe de révision – désignation
5. Révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sport en Gruyère » – approbation
6. Projet de valorisation de la traversée de localité (VALTRALOC) – présentation et réponse aux dernières questions
7. Postulat de Mme Anne Favre-Morand et M. Georges Oberson « Concept de circulation » – détermination du Conseil communal
8. Postulat de Mme Florence Pasquier et M. Christophe Bieri « Sécurité des piétons aux abords du giratoire de la Poste » – détermination du Conseil communal
9. Postulat de MM. Frédéric Blanc, Christophe Bieri et Samuel Favre « Des solutions pour les déchets sur la voie publique » – détermination du Conseil communal
10. Postulat de M. Sébastien Andrey « Maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14 » – détermination du Conseil communal
11. Rapport sur l'activité des commissions
12. Divers

148
149
150
151

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre formel, il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

152 Mme la Présidente constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer valablement
153 et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

154

155 **1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2020**

156 Mme la Présidente remercie Mme Diana Santos pour la rédaction du procès-verbal et demande si ce dernier
157 amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

158

159 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet cet objet au vote.

160

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 juin 2020.

161

162 Mme la Présidente constate que le procès-verbal de la séance du 16 juin 2020 est accepté avec
163 remerciements à son auteur.

164

165

166 **2 PLAN FINANCIER 2022-2026**

167 Mme la Présidente indique que la loi sur les communes, par son article 86 d, stipule que la commune établit
168 son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une
169 fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur le préavis de la commission
170 financière. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil
171 général. L'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes fixe son contenu.

172

173 Elle passe la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances pour un bref
174 commentaire sur ce sujet très technique.

175

176 Mme Catherine Beaud intervient en ces termes : « *La planification financière nous permet de nous projeter
177 ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le
178 programme de nos investissements et l'évolution de notre population, nous pouvons ainsi évaluer nos futurs
179 besoins en liquidités. On est forcé de constater que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter
180 l'évolution des charges liées cantonales. C'est d'ailleurs presque identique pour les associations
181 intercommunales.*

182

183 *Lors de la présentation du plan financier en décembre 2019, nous avons prévu, pour le budget 2021, avec
184 un taux de 73%, un excédent de charges de CHF 901'003.00. En réalité, vous le verrez tout à l'heure,
185 l'excédent de charges approche les CHF 358'200.00. Le total des charges présumé en 2019 pour 2021 a
186 été influencé par l'augmentation de la charge de travail due au développement démographique, la prudence
187 au niveau des impôts à cause de la réforme fiscale, les transferts de charges du canton, la nouvelle école
188 primaire et les mandats prévus pour répondre aux exigences légales cantonales et nationales.
189 Heureusement, la progression de 3.5% des impôts réguliers basée sur la cote cantonale 2018 annoncée par
190 le Service cantonal des contributions, ainsi que les amortissements supplémentaires en 2019 nous ont
191 permis de réduire ces charges projetées. De plus, certains investissements prévus d'être terminés en 2021
192 ne l'ont finalement pas été, ce qui a évité certaines charges.*

193

194 *Nous constatons tout de même que le déficit de 3.05% par rapport au total des charges se rapproche bien
195 de la fameuse limite autorisée des 5%. A partir de 2021 avec le nouveau règlement des finances
196 communales, nous ne parlerons plus de la limite des 5%. En effet, l'article 20 de la LFCo prévoit un budget
197 équilibré. Par conséquent, un excédent de charges ne sera admis que si le capital propre non affecté permet*

198 *de l'absorber. De ce fait, nous ne ferons plus la comparaison du résultat par rapport au total des charges*
199 *mais par rapport à la fortune nette de la Commune qui figurera au bilan.*

200
201 *Lors de la mise en place de MCH2, nous profiterons également de modifier la présentation de la planification*
202 *financière. A ce jour, nous utilisons un document de base qui est plutôt ancien et complexe, nous essaierons*
203 *de vous présenter quelque chose de plus concret.*

204
205 *Toutefois, pour revenir à la planification financière, dès 2022, la situation financière risque de se dégrader*
206 *avec un déficit qui va dès lors dépasser les CHF 900'000.00. Cette dégradation, principalement due à*
207 *l'augmentation des charges financières liées aux investissements, se fera en deux temps. Le premier saut*
208 *se constatera en 2022, avec la fin des travaux d'extension du bâtiment scolaire E. Le deuxième suivra dans*
209 *les années suivantes, avec cette fois la fin prévue des travaux en lien avec ValTraLoc.*

210
211 *Une fois que l'école primaire sera terminée et que ValTraLoc verra le jour, les gros investissements seront*
212 *bouclés. »*

213
214 *Mme la Présidente remercie Mme Beaud pour son intervention et passe la parole à Mme Florence Pasquier,*
215 *présidente de la commission financière pour la lecture de son rapport.*

216
217

218 *RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE*

219 *« La commission financière a examiné le plan financier pour la période 2022 à 2026 qui lui a été remis par*
220 *le Conseil communal et dont une présentation vient d'être faite.*

221
222 *Les projections de différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2021 qui sera présenté*
223 *au Conseil général. Nous pouvons une nouvelle fois relever une hausse des charges liées et notamment de*
224 *celles liées aux écoles et aux transports régionaux entraînant dès 2022 un déficit important, ceci malgré une*
225 *hausse des produits d'impôts.*

226
227 *Les principaux projets engageant notre Commune dans les années à venir sont connus dans les grandes*
228 *lignes. La majorité d'entre eux s'avère nécessaire et de ce fait incontournable eu égard aux engagements*
229 *pris et pour pérenniser les infrastructures.*

230
231 *Nous relevons cependant qu'une planification financière reste un exercice difficile et que de nombreux*
232 *éléments (décisions cantonales, fédérales, voire intercommunales, etc.) peuvent influencer*
233 *considérablement les finances de notre Commune.*

234
235 *Nous tenons à remercier Madame Beaud, responsable des finances, Madame Huruglica, caissière, Monsieur*
236 *Schwab, syndic ainsi que Madame Santos, assistante administrative, qui ont travaillé et préparé ensemble*
237 *ce plan financier.*

238
239 *En conclusion, la commission financière préavise favorablement le plan financier 2022-2026 présenté par le*
240 *Conseil communal. »*

241
242 *Mme la Présidente remercie Mme Pasquier pour la lecture du rapport et demande si un groupe souhaite*
243 *prendre la parole sur la présentation du plan financier.*

244
245 *Mme Anne Favre-Morand intervient en ces termes :*
246 *« J'ai une petite question. Quelles sont les mesures envisagées pour modérer l'excédent de charges et rester*
247 *sous les 5% ? ».*

248
249 *Mme Catherine Beaud répond :*

250 « A partir de 2022, cette limite de 5% va disparaître. Le capital et la fortune propre de la Commune devra
 251 pouvoir absorber les éventuels déficits budgétaires. Certaines réserves qui figurent au bilan vont passer dans
 252 la fortune de la commune. De plus, certains immeubles vont subir une nouvelle réévaluation. Par conséquent,
 253 d'autres mesures ne sont pas forcément nécessaires. »

254
 255 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.
 256

257
 258

3 BUDGET 2021

3.1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS – PRÉSENTATION

259
 260
 261 Mme la Présidente s'exprime en ces mots : « L'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément
 262 à l'article 85 du règlement du Conseil général. L'article 87 de la loi sur les communes et les articles 44 à 49
 263 de son règlement d'exécution fixent les principes et la procédure d'approbation.

264
 265 Nous allons examiner dans un premier temps les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté
 266 individuellement. Ensuite, nous allons examiner chapitre par chapitre le budget de fonctionnement. Le
 267 Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2021

268
 269 Pour les demandes de crédits liées aux investissements, vous avez toutes et tous reçu un rapport par objet.
 270 Je précise qu'un vote interviendra après chaque point figurant à l'ordre du jour. Pour l'instant, je passe la
 271 parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général sur les investissements prévus en 2021. »

272
 273 Mme Catherine Beaud intervient en ces termes :
 274 « Le total brut des investissements apparaissant au budget 2021 s'élève à CHF 9'683'000.00.

275
 276 Ce chiffre englobe les nouveaux projets pour la somme totale de CHF 2'000'000.00. Les crédits reportés
 277 représentent un montant de CHF 7'683'000.00. Tous les investissements en cours font l'objet d'un suivi
 278 budgétaire strict et dans le respect des règles, notamment d'offres comparatives. Le Conseil communal
 279 demande aux collaborateurs de notre administration de préparer des rapports de contrôle des offres. »

280
 281

Mme la Présidente remercie Mme Beaud et passe au premier investissement.

282
 283

3.1.1. ACHAT D'ORDINATEURS POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE RIAZ – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

284
 285
 286
 287 Mme la Présidente indique que les membres du Conseil général ont reçu le message du Conseil communal
 288 relatif à ce point de l'ordre du jour. Elle passe la parole à M. Daniel Blanc, conseiller communal en charge
 289 des écoles, pour un éclairage supplémentaire sur ce dossier.

290
 291 Au nom du Conseil communal, M. Daniel Blanc intervient en ces termes :
 292 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
 293 Annoncé de longue date, le remplacement de ces ordinateurs permettra d'assurer l'enseignement
 294 conformément aux prescriptions de FriTic. Les anciens ordinateurs sont âgés de 5 à 7 ans en moyenne alors
 295 que le cycle de remplacement conseillé est de 4 ans. Cette position se compose des ordinateurs portables
 296 pour les élèves, des malles de transport, des licences logicielles et de l'installation de base par un prestataire
 297 externe.

298
 299

Financement

300 Emprunt bancaire ou autre CHF 125'000.00

301 **Crédit annuel**

302	Intérêt 2 %	CHF	2'500.00
303	Amortissement 25% (taux MCH2)	CHF	<u>31'250.00</u>
304		CHF	33'750.00 »

305
306 Mme la Présidente remercie M. Blanc pour ses explications et cède la parole à Mme Florence Pasquier pour
307 la lecture du rapport de la commission financière.

308
309 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :
310 « Il est indéniable que les élèves bénéficient de bonnes conditions-cadres pour leur formation.

311
312 *La commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé, en espérant*
313 *que le Conseil Communal fasse le maximum pour bénéficier d'économies d'échelles puisqu'il s'agit de l'achat*
314 *de 85 nouveaux ordinateurs et que la dépense soit inférieure à celle annoncée. »*

315
316 Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement pour l'achat
317 d'ordinateurs aux élèves des écoles de Riaz.

318
319 Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces termes :
320 « Nous aurions aimé plus d'exactitude dans l'explicatif car ce dernier contient quelques erreurs selon les
321 conseils de FriTic.

322
323 *L'école fribourgeoise est rentrée avec conviction dans l'ère informatique et je trouve important de le mettre*
324 *au premier plan de l'explication de cet investissement. En effet, les élèves de 7-8h bénéficieront d'une heure*
325 *d'informatique-robotique dès la rentrée 2022. Les enfants du 2^{ème} cycle sont d'ailleurs en train de recevoir*
326 *leur compte office et l'enseignement numérique est déjà accentué. Les objectifs seront évalués et figureront*
327 *dans le bulletin scolaire des enfants. »*

328
329 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.
330

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour l'achat d'ordinateurs aux élèves des écoles de Riaz selon la proposition du Conseil communal.

331
332
333 3.1.2. **RÉFECTION DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE À LA ROUTE DE CORBIÈRES – CRÉDIT**
334 **D'ENGAGEMENT – APPROBATION**

335
336 M. Claude Jelk prend la parole pour un complément sur cet investissement.
337
338 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
339 Gruyère Energie a pour projet de prolonger l'installation du chauffage à distance sur la route de Corbières
340 en 2021. Ces derniers nous ont proposés de profiter de leur fouille pour remplacer la conduite d'eau existante
341 par une nouvelle conduite en PE (polyéthylène). Nous avons saisi l'occasion et accepté de faire ces travaux
342 qui allaient devoir être faits dans un avenir proche. »

343

344 **Financement**

345	Emprunt bancaire ou autre	CHF	140'000.00
346	Crédit annuel		
347	Intérêt 2%	CHF	2'800.00
348	Amortissement 1.25% (taux MCH2)	CHF	<u>1'750.00</u>

349 CHF 4'550.00 »

350
351 Mme la Présidente remercie M. Jelk pour ses explications et passe la parole à M. Florence Pasquier pour la
352 lecture du rapport de la commission financière.

353
354 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :
355 « Nous regrettons de ne pas pouvoir attendre sur l'éventuelle mise en place du concept « ValTraLoc » pour
356 effectuer ces travaux car cela éviterait de devoir ouvrir à plusieurs reprises la chaussée.

357
358 *La commission financière préavise toutefois favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »*

359
360 Au nom du groupe UDC, M. Francis Dupré intervient en ces termes :
361 « Le groupe UDC a prêté une attention particulière au projet de remplacement de la conduite d'eau potable
362 à la route de Corbières. La collaboration avec GESA serait effectivement un avantage afin de profiter de la
363 fouille.

364
365 *Néanmoins, nous mettons une réserve sur cette décision car nous ne savons pas si les conduites pour*
366 *l'épuration, séparatif des eaux claires et usées, sont déjà aux normes pour les bâtiments sur le tronçon*
367 *concerné et si les conduites passent sous cette route. Il serait regrettable d'ouvrir deux fois le même secteur.*

368
369 *Si cela devait être le cas, nous demandons de reporter ce projet à une assemblée ultérieure afin qu'une*
370 *étude complète puisse être réalisée. Dans le cas contraire, nous approuvons naturellement ce crédit. »*

371
372 Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Jelk pour une réponse.

373
374 M. Claude Jelk indique que toutes les installations sont de l'autre côté de la chaussée et qu'il y aura, par
375 conséquent, aucune modification de ces installations.

376
377 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur ce point et annonce le vote.

378

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour la réfection de la conduite d'eau potable à la route de Corbières.

379
380 3.1.3. DÉVIATION DU COLLECTEUR CHAMPY AU CHEMIN DE L'ONDINE – CRÉDIT
381 COMPLÉMENTAIRE – APPROBATION

382
383 Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Jelk pour un éclairage supplémentaire sur ce dossier

384
385 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

386
387 *Les travaux de séparatifs entrepris dans tout le secteur de Champy et de Champ-Bosson ont supprimé la*
388 *présence d'eaux usées dans la canalisation existante se déversant dans le collecteur intercommunal de*
389 *l' AIS, désigné le « bahut ». De ce fait, seules les eaux pluviales et de drainage (eaux permanentes) s'y*
390 *écoulent à ce jour. Le problème est qu'en temps normal, les eaux permanentes se déversent toujours dans*
391 *le « bahut » avec les eaux mélangées en provenance de Bulle. Pour y remédier, il nous incombe de réaliser*
392 *un déversoir afin de permettre aux eaux permanentes d'être directement rejetées dans l'Ondine. Ces travaux*
393 *vont également dans les sens des efforts consentis par les propriétaires des quartiers réalisés dans les*
394 *années 80 pour séparer leurs eaux. Pour ce faire, un crédit de CHF 80'000.00 a été voté et accepté lors du*
395 *Conseil général du 5 décembre 2017. Suite à plusieurs séances avec l'ingénieur et l' AIS, des mesures*
396 *techniques complémentaires sont nécessaires (pose de collecteurs supplémentaires avant chaque*

397 raccordement sur leur réseau de l'AIS, modification des raccordements de 2 propriétaires, etc.). A ce jour et
 398 selon les calculs de l'ingénieur, le montant est insuffisant. Sur la base des travaux effectifs à réaliser, nous
 399 demandons un crédit complémentaire du CHF 40'000.00 pour ces travaux.

400

401 **Financement**

402 *Emprunt bancaire ou autre* CHF 40'000.00

403 **Crédit annuel**

404 *Intérêt 2%* CHF 800.00

405 *Amortissement 1.25% (taux MCH2)* CHF 500.00

406 CHF 1'300.00 »

407

408 Mme la Présidente passe la parole à Mme Florence Pasquier, présidente de la commission financière pour
 409 la lecture de son rapport.

410

411 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

412

413 « Pas de commentaire particulier sur cet investissement. La commission financière préavise favorablement
 414 le crédit demandé et le financement proposé. »

415

416 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

417

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit complémentaire pour la déviation du collecteur Champy au chemin de l'Ondine.

418

419

420 3.1.4. INVESTIGATION DU SITE POLLUÉ À LA ROUTE DES EPESSOUS, SELON RAPPORT 18HS18
 421 D'HYDROSOL – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

422

423 Mme la Présidente passe la parole à M. Claude Jelk pour des informations complémentaires sur ce dossier.

424

425 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
 426 A la demande du Service de l'environnement, la Commune est contrainte de réaliser des investigations
 427 techniques sur le site pollué des Epessous. La Commune a reçu une offre d'HydroSol pour ces
 428 investigations. Un délai a été fixé au premier trimestre 2020. Faute de crédit en 2020, la Commune a contacté
 429 le Service de l'environnement pour repousser les travaux en 2021. Dès lors, il est nécessaire que ces travaux
 430 commencent au plus vite.

431

432 Dans ce montant, figurent les différentes étapes d'installation, de prélèvement et d'analyse des eaux
 433 souterraines.

434

435 **Financement**

436 *Emprunt bancaire ou autre* CHF 35'000.00

437 **Crédit annuel**

438 *Intérêt 2%* CHF 700.00

439 *Amortissement 20% (taux MCH2)* CHF 7'000.00

440 CHF 7'700.00 »

441

442 Mme la Présidente remercie M. Jelk pour ses explications et passe la parole à Mme Florence Pasquier pour
 443 la lecture de son rapport.

444

445 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

446
447 « Il s'agit d'un crédit d'investigation qui ne peut pas être repoussé dans le temps car il aurait déjà dû être fait
448 en 2020. La commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

449
450 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente annonce le vote.

451

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour l'investigation du site pollué à la route des Epezzous, selon le rapport 18HS18 d'Hydrosol.

452

453

454 3.1.5. ACHAT ET TRANSFORMATION DU BÂTIMENT DE LA RAIFFEISEN – CRÉDIT
455 D'ENGAGEMENT – APPROBATION

456

457 Pour des raisons de conflits d'intérêts, Mmes Amélie Gapany et Sophie Moura se récusent et quittent la salle.

458

459 M. Frédéric Blanc reprend ce point de l'ordre du jour et passe la parole à M. Wolfram Schuwey pour des
460 explications quant à ce dossier.

461

462 « Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
463 Pour donner suite au déménagement imminent de la Raiffeisen dans les nouveaux locaux de la Bourgeoisie,
464 le Conseil communal s'est entretenu avec une délégation du Conseil d'administration de la Raiffeisen afin
465 de connaître le sort qui était réservé à ce bâtiment. Prévu à la vente, ce bâtiment pourrait faire l'objet d'une
466 construction qui pourrait défigurer le centre du village. Les projections ont été présentées à la commission
467 d'aménagement qui nous a demandé d'éviter ce type d'écueil. Au surplus, l'administration est actuellement
468 à l'étroit dans les locaux de la rue de la Gruyère 60. Les recommandations de l'Autorité de la transparence
469 et de la protection des données nous demandent de déménager les serveurs informatiques dans des locaux
470 sécurisés. Après étude avec notre architecte communale, il appert que l'achat du bâtiment de la Raiffeisen
471 permet de résoudre l'ensemble des problématiques énoncées et de régler des questions d'emprises dans le
472 cadre du projet ValTraLoc. Le solde des locaux sera mis en location ce qui représentera un gain intéressant
473 pour la Commune. Le montant présenté comprend l'achat et les rénovations nécessaires.

474

475 **Financement**

476 Emprunt bancaire ou autre CHF 950'000.00

477 **Crédit annuel**

478 Intérêt 2% CHF 19'000.00

479 Amortissement 3% (taux MCH2) CHF 28'500.00

480 CHF 47'500.00 »

481

482 M. le Vice-Président remercie M. Schuwey et passe la parole à Mme Florence Pasquier pour la lecture du
483 rapport de la commission financière.

484

485 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :

486 « Cette acquisition s'inscrit pleinement dans le concept de valorisation et préservation du centre de village,
487 ainsi que de la mise en sécurité du système informatique de la Commune. Le prix d'acquisition et les coûts
488 de rénovations sont dans les normes.

489

490 La commission financière préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »

491

492 M. le Vice-Président remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion sur ce point.

493
 494 Au nom du groupe UDC, M. Francis Dupré intervient en ces termes :
 495
 496 « Le groupe UDC est favorable à l'achat de cet immeuble pour les besoins communaux, mais il n'accepte
 497 pas de donner un chèque en blanc pour les rénovations évaluées à CHF 295'000.00. Cela paraît beaucoup,
 498 sans projet précis et sans savoir qui viendra dans ces locaux. Durant 2021, le Conseil communal aura le
 499 temps d'étudier plus précisément quelles transformations pour quel prix. Les travaux seront réalisés
 500 probablement qu'en 2022. C'est pourquoi, le groupe UDC émet une contre-proposition à CHF 655'000.00
 501 pour l'achat de l'immeuble de la Raiffeisen et demande au Conseil communal de présenter une demande de
 502 crédit pour les frais de transformations lorsqu'un projet précis aura été étudié. Nous conseillons donc à nos
 503 collègues du Conseil général de refuser la proposition du Conseil communal à CHF 950'000.00 et ensuite
 504 d'accepter la contre-proposition pour l'achat de l'immeuble pour CHF 655'000.00. »

505
 506 Au nom du groupe PDC, M. Dominique Magli intervient en ces termes :
 507
 508 « Le PDC est en accord avec la commune d'acquérir ce bâtiment. Le PDC demande s'il serait possible de
 509 faire des locaux pour les sociétés. Celles-ci sont régulièrement en manque de place pour leurs répétitions. »

510
 511 Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces termes :
 512
 513 « Nous saluons votre initiative et nous nous réjouissons de cette opportunité. Nous serions cependant
 514 intéressés par plus de détails. A quoi correspondent par exemple le montant de CHF 295'000.00 liés aux
 515 rénovations ? De plus, avez-vous déjà une projection concernant les locations possibles ? »

516
 517 A la suite de l'intervention du groupe PS et Indépendants, le groupe UDC retire sa contre-proposition.

518
 519 La parole n'étant plus demandée, M. le Vice-Président annonce le vote.

520

VOTE

Le Conseil général accepte par 21 oui, 3 non et 2 abstentions, le crédit d'engagement pour l'achat et la transformation du bâtiment de la Raiffeisen.

521
 522 Mmes Amélie Gapany et Sophie Moura rejoignent la séance.

523
 524
 525 3.1.6. TRANSFORMATION DE LA BUVETTE DU CHALET NEUF – CRÉDIT D'ENGAGEMENT –
 526 APPROBATION

527
 528 En raison de conflits d'intérêts, Mme la Présidente prie M. Christophe Bieri de se récuser et de quitter la salle
 529 pour ce point.

530
 531 Elle passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un éclairage concernant ce dossier.

532
 533 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
 534 Sur demande de la Préfecture, une mise en conformité du Chalet-Neuf est impérative pour l'année prochaine.
 535 La commune se doit également de réaliser des transformations pour répondre aux normes de protection
 536 incendie, de salubrité et d'accessibilité pour les personnes handicapées.

537
 538 Dans ces frais, il est prévu le dossier de mise à l'enquête, le remplacement de la chaudière, la création d'un
 539 local sanitaire et d'un WC handicapé ainsi que des rénovations intérieures.

540

541	Financement		
542	Emprunt bancaire ou autre	CHF	60'000.00
543	Crédit annuel		
544	Intérêt 2%	CHF	1'200.00
545	Amortissement 3% (taux MCH2)	<u>CHF</u>	<u>1'800.00</u>
546		CHF	3'000.00 »

547
548 Mme la Présidente remercie Mme Beaud et passe la parole à Mme Florence Pasquier pour la lecture du
549 rapport de la commission financière.

550
551 *Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :*

552
553 *« Cet investissement n'apporte pas de commentaire particulier. La commission financière préavise
554 favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »*

555
556 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente annonce le vote.
557

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 27 voix, le crédit d'engagement pour la transformation de la buvette du Chalet Neuf.

558
559 M. Christophe Bieri réintègre la séance.

560
561
562 3.1.7. **ACHAT DU BÂTIMENT DE LA ROUTE DES MONTS 6 – CRÉDIT D'ENGAGEMENT –**
563 **APPROBATION**

564
565 Mme la Présidente passe la parole à M. Wolfram Schuwey pour un complément d'informations sur cet
566 investissement.

567
568 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
569 *L'achat de ce bâtiment permettra de mettre en œuvre les mesures définies dans le MEP Aigle-Noir afin de*
570 *finaliser un chemin de mobilité douce entre le village et le complexe scolaire jusqu'au CO. Dans le même*
571 *temps, cela permettra de sécuriser le chemin des écoliers et d'éviter qu'un projet immobilier mettant en péril*
572 *leur sécurité ne puisse voir le jour. »*

573			
574	Financement		
575	Emprunt bancaire ou autre	CHF	650'000.00
576	Crédit annuel		
577	Intérêt 2%	CHF	13'000.00
578	Amortissement 3% (taux MCH2)	<u>CHF</u>	<u>19'500.00</u>
579		CHF	32'500.00 »

580
581 Mme la Présidente remercie M. Schuwey pour ses explications et passe la parole à Mme Florence Pasquier
582 pour la lecture du rapport de la commission financière.

583
584 *Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :*

585
586 *« Dans le même esprit que pour l'acquisition du bâtiment de la Raiffeisen, cette acquisition permet d'une part*
587 *de préserver le centre du village et d'autre part de sécuriser les abords de l'école. La commission financière*
588 *préavise favorablement le crédit demandé et le financement proposé. »*

589
 590 M. la Présidente remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion.
 591
 592 Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier intervient en ces termes :
 593
 594 « Le groupe PLR s'est penché sur l'objet en question. Nous trouvons la démarche censée et la soutenons.
 595 Nous attachons beaucoup d'importance à une utilisation intelligente et totalement intégrée dans cette zone
 596 et nous voulons cela sur le long terme, cela nous tient à coeur. Ainsi nous préavisons favorablement cet
 597 objet. »
 598
 599 Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces termes :
 600
 601 « Nous approuvons cet achat et pensons que vous allez dans la bonne direction. En effet, comme souvent
 602 demandé et évoqué, il faut que la commune entretienne une politique active d'achat. De plus, la localisation
 603 permettra de renforcer ce centre du village comme souhaité. Nous nous réjouissons aussi de l'idée de
 604 réserver une partie aux écoliers. »
 605
 606 La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente annonce le vote.
 607

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le crédit d'engagement pour l'achat du bâtiment de la route des Monts 6.

608
 609
 610 Mme la Présidente passe la parole aux membres du Conseil communal pour la présentation des crédits
 611 reportés. Ceux-ci concernent des investissements déjà votés qui sont encore à réaliser, ou qui ne sont pas
 612 encore terminés.
 613
 614 « 02.506.0 MCH2: ERP COMMUNAL (CG 10.12.19 CHF 142'000.00) CHF 142'000.00
 615 Suite à la situation de crise que nous avons vécue cette année, la mise en place de MCH2 a été repoussée
 616 à 2021 pour une entrée en vigueur en 2022. De ce fait, les frais liés à cette mise en place sont reportés à
 617 l'année prochaine.
 618
 619
 620 29.503.1 BATIMENT ROUTE DES MONTS 4 (CG 10.12.19 CHF 9'778'700.00) CHF 2'000'000.00
 621 La première partie des travaux étant terminée, les pavillons ont été déménagés et l'école a repris dans le
 622 nouveau bâtiment le 23 novembre 2020. Le crédit reporté comporte le solde des factures pour la première
 623 partie ainsi que les prochains travaux du bâtiment E.
 624
 625
 626 29.506.0 17 TABLEAUX 7 FACES MONTS 4+14 (CG 10.12.19 CHF 154'000.00) CHF 30'000.00
 627 L'installation des tableaux a eu lieu en bonne et due forme entre l'été et l'automne 2020, les dernières
 628 factures arriveront dans le courant 2021.
 629
 630
 631 33.501.1 CREDIT D'ETUDE SENTIER DE L'ONDINE (CG 5.12.17 CHF10'000.00) CHF 10'000.00
 632 En raison du traitement d'autres dossiers prioritaires relevant de l'aménagement du territoire, ce crédit doit
 633 être reporté au prochain exercice.
 634
 635
 636 62.501.1 RÉFECTION ROUTE DES COLLONGES (CG 4.12.18 CHF 120'000.00) CHF 120'000.00

637	<i>Les travaux ont été reportés pour 2021.</i>	
638		
639		
640	62.501.1	MISE À NEUF REVÊTEMENT DU PONT SUR L'AUTOROUTE
641		À LA RTE DES MONTS (CG 4.12.18 CHF 40'000.00)
642		<i>Nous sommes tributaires de la planification de l'OFROU.</i>
643		
644		
645	62.501.112	ZONES 30 KM/H SECTEUR SALETTA (CG 4.12.18 CHF 80'000.00)
646		<i>Les travaux pour la zone 30 secteur Joulin ont été effectués en automne 2020 et seront suivis des travaux</i>
647		<i>au secteur Saletta.</i>
648		
649		
650	62.501.4	VALTRALOC (Assemblée communale 2010 CHF 3'650'000.00)
651		<i>Ce dossier est en cours de traitement.</i>
652		
653		
654	62.501.9	TROTTOIR RUE DE L'HÔPITAL (CG 4.12.18 CHF 90'000.00)
655		<i>Les travaux pour cet investissement ont commencé au mois de septembre 2020. Ils se termineront dans le</i>
656		<i>courant 2021.</i>
657		
658		
659	70.501.1	SÉCURITÉ ET RENOUVEL. DU RÉSEAU
660		(Assemblée communale 12.2015 CHF 280'000.00)
661		<i>Il s'agit d'un crédit reporté pour le remplacement de tronçons de la conduite principale d'eau potable en lien</i>
662		<i>avec les aménagements Valtraloc.</i>
663		
664		
665	71.501.2	COLLECTEUR SÉPARATIF, CENTRE VILLAGE
666		(CG 5.12.17 CHF 50'000.00)
667		<i>Ce dossier est toujours en cours.</i>
668		
669		
670	71.501.2	COLLECTEUR SÉPARATIF – DÉVIATION CHAMPY – L'ONDINE
671		(CG 5.12.17 CHF 80'000.00)
672		<i>Ce dossier est toujours en cours.</i>
673		
674		
675	71.501.2	COLLECTEUR SÉPARATIF – RIETTA-MAXIME CLERC-SIONGE
676		(CG 4.12.18 CHF 450'000.00)
677		<i>Ce dossier est toujours en cours.</i>
678		
679		
680	72.501.0	PLACE COLLECTE RTE DES MONTS, CARREFOUR
681		MICHEL CORPATAUX (Assemblée communale 12.2015 CHF 30'000.00)
682		<i>Cet aménagement n'a pas encore pu être effectué en raison du changement de zone de la parcelle</i>
683		<i>concernée.</i>
684		
685		
686	72.501.0	2 MOLOKS RUE DE LA PERRAUSA (CG 10.12.19 CHF 20'000.00)
687		<i>Ce dossier est toujours en cours.</i>
688		

689
 690 75.501.2 RUISSEAU DE L'ETREY TRAVAUX (CG 10.12.19 CHF 210'000.00) CHF 210'000.00
 691 Ce dossier est toujours en cours.

692
 693
 694 942.501.1 RÉFECTION RUE MICHEL-CORPATAUX, ÉQUIPEMENT ROUTIER ET PARTICIPATION
 695 GIRATOIRE (Assemblée communale 2014 CHF 2'585'000.00) CHF 2'585'000.00
 696 Ces travaux démarreront après la procédure en cours. »

697
 698
 699 3.2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION

700
 701 Mme la Présidente donne la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général.

702
 703 « Le budget 2021 qui vous est présenté ce soir, basé sur un coefficient d'impôt de 73%, présente un excédent
 704 de charges de CHF 358'205.00.

705
 706 *Cependant, nous nous sommes rendus compte une fois que tous les documents vous ont été transmis, qu'il*
 707 *y a eu une erreur d'interprétation des chiffres reçus. En effet, l'association Mobul nous a transmis le tableau*
 708 *complet du budget 2021 avec les frais des investissements inclus, le tout séparé par communes, alors qu'ils*
 709 *ne devaient pas y figurer. Les investissements sont entièrement à la charge de Mobul et auront un impact*
 710 *sur le fonctionnement des Communes une fois réalisés.*

711
 712 *De ce fait, le résultat présenté est de CHF 81'600 meilleur. Comme tous les documents vous avaient déjà*
 713 *été transmis, le Service des communes nous a recommandé de vous en informer en début de présentation*
 714 *du budget de fonctionnement, lors du conseil général. Au vote du budget de fonctionnement, vous pourrez*
 715 *accepter le budget sous réserve de cette modification ou décider de laisser ainsi. S'agissant de charges*
 716 *liées, le législatif n'a pas de pouvoir de décision sur cette position.*

717
 718 *Les charges courantes de fonctionnement de la commune sont plus ou moins stables par rapport au budget*
 719 *2020. Ce sont notamment les charges liées au canton et aux associations intercommunales qui composent*
 720 *plus de la moitié du total des charges. L'augmentation de la population contribue évidemment à la hausse*
 721 *des charges, mais ceci d'un autre côté influence positivement le revenu des impôts ordinaires. De plus, les*
 722 *frais financiers en lien avec les investissements des dernières années sont également responsables de la*
 723 *hausse des charges pour l'année 2021.*

724
 725 *Comme habituellement, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales*
 726 *et n'influencent donc pas le ménage communal.*

727
 728 *Suite à plusieurs attributions à la réserve de feu ces dernières années, nous avons fait les calculs pour*
 729 *facturer une taxe qui, dans les années à venir, permettra de couvrir les charges du chapitre et de ne plus*
 730 *alimenter la réserve y relative. Dès 2021, la taxe non-pompier sera facturée à hauteur de CHF 100.00 par*
 731 *personne à la place de CHF 130.00.*

732
 733 *Finalement le compte « ordures ménagères » est toujours couvert à plus de 80%.*

734
 735 *La dette communale s'élevait à CHF 8'449'890.00 à la fin 2019. Les investissements réalisés en 2020 vont*
 736 *approcher les 3'000'000.00 francs. Ils concernent essentiellement les travaux du bâtiment A de l'école*
 737 *primaire, de la lame à neige du véhicule de la voirie, les travaux du syndicat des Angles, mise en séparatif*
 738 *des eaux, et le jardin du souvenir. Grâce aux impôts conjoncturels, la dette ne va pas progresser d'autant.*
 739 *Nous devons continuer à rester extrêmement vigilants et sélectifs avec les investissements des prochaines*

740 années afin de maîtriser l'évolution de la dette. Il appartient au Conseil communal de veiller que le ménage
741 communal puisse s'autofinancer.

742
743 **APPRÉCIATION GÉNÉRALE**
744 Pour l'instant, revenons au budget 2021. A l'aide de quelques graphiques, je vais vous décrire les points
745 principaux de ce dernier qui dépasse la somme de onze millions de francs en y incluant les imputations
746 internes.

747
748 Nous pouvons constater que le produit des impôts est en progression d'environ 9.5% par rapport au budget
749 2020.

750
751 Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le
752 revenu pour 2021 a été adapté selon les projections données par le Service des contributions et selon
753 l'évolution du nombre de nos contribuables. Les chiffres présentés ce soir correspondent aux statistiques
754 reçues du SCC, la progression par rapport à 2020 ayant toutefois été diminuée de moitié.

755
756 Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation,
757 les prestations en capital et les gains immobiliers. Au vu de la tendance des dernières années et pour être
758 davantage positifs, nous avons estimé des recettes à la hausse pour l'année 2021.

759
760

761 **LES PRODUITS**

762 L'augmentation des impôts de plus de CHF 600'000.00 représente la majorité de l'augmentation totale des
763 produits. La péréquation financière qui nous est moins favorable, indique l'augmentation de nos indices
764 synthétique des besoins (ISB) et du potentiel fiscal (IPF).

765
766 Ce graphique nous donne très rapidement une bonne synthèse sur la répartition de nos revenus et démontre
767 clairement la faible marge de manœuvre que nous avons à disposition afin d'influencer nos recettes.

768
769 **LES CHARGES**

770 Les charges de fonctionnement progressent d'environ 6.7%, réparties entre les charges liées et les frais
771 d'exploitation.

772
773 Ce tableau illustre l'impact des charges liées sur notre commune. Ces dernières représentent 28% du total
774 de la variation par rapport au budget 2020. L'augmentation des charges du personnel est principalement liée
775 à l'ajout d'un poste d'assistante administrative au sein de l'administration et aux frais liés à la mise en place
776 de MCH2. Les frais concernant les biens, service et marchandises sont à la baisse pour 2021. Les frais
777 financiers ont grimpé à cause des amortissements obligatoires qui surviennent dès 2021.

778
779 Les charges de fonctionnement sont constituées à 58% de charges liées, sur lesquelles nous n'avons aucune
780 emprise. Je rappelle aussi que par principe les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro.
781 Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'années en années, mais elles doivent toutes
782 être justifiées par le conseiller communal responsable.

783
784 Pour revenir aux charges liées, nous pouvons constater que les charges liées cantonales continuent leur
785 progression de ces dernières années pour atteindre une augmentation de 22% par rapport à 2016. Nous
786 constatons également que les charges liées intercommunales progressent de manière continue depuis 2016,
787 avec une augmentation de 19% par rapport à cette même année.

788
789 Les remarques principales d'ordre général ayant été données, nous allons passer sans transition au budget
790 de fonctionnement 2021. Le cahier du budget et le rapport du budget vous ont été adressés avec la
791 convocation de la séance de ce soir. Ces documents étant bien détaillés, nous n'allons pas entrer dans les

792 détails ce soir. De brèves informations par rapport aux principales variations sont toutefois reprises sur la
 793 présentation que vous voyez à l'écran et nous répondrons aux éventuelles questions ou commentaires après
 794 la lecture du rapport de la commission financière.

795
 796

797 **0. ADMINISTRATION**

798

799 **Chapitre 01 Conseil général, Conseil communal**

800 Ce chapitre présente une légère augmentation, notamment dû aux élections qui auront lieu en 2021. Ces
 801 dernières engendrent des frais supplémentaires au niveau des fournitures imprimées et des frais de port.

802

803 **Chapitre 02 Administration générale**

804 L'augmentation de la population, les nombreux dossiers d'envergure, les besoins de l'école primaire qui
 805 grandissent et le niveau de qualité requise pour les dossiers, séances préparatoires et activités afférentes
 806 au Conseil général sont des exemples de l'augmentation de la charge administrative qui pèse sur notre
 807 personnel communal. Ce poste comprend l'engagement d'une assistante administrative qui est devenue
 808 incontournable ainsi l'évolution des charges salariales du personnel. Au surplus, avec la mise en place du
 809 système de contrôle interne, certaines tâches devront pouvoir faire l'objet d'une suppléance.

810

811 **1. ORDRE PUBLIC**

812

813 **Chapitre 10 Protection juridique**

814 Ce chapitre concerne notre participation au service des curatelles Bulle, Riaz et Morlon. Les charges sont
 815 stables.

816

817 **Chapitre 13 Police**

818 Nous sommes toujours occupés à la rédaction d'un projet de règlement de stationnement. Un montant de
 819 CHF 5'000.00 a été prévu pour la mise en place des futures mesures en 2021.

820

821 **Chapitre 14 Police du feu**

822 Lors du bouclage des comptes 2019, une attribution importante à la réserve de la police du feu a été
 823 effectuée. Suite à l'intervention lors du dernier conseil général, nous avons fait les calculs pour facturer une
 824 taxe qui, dans les années à venir, permettra de couvrir les charges du chapitre et de ne plus alimenter la
 825 réserve y relative. Dès 2021, la taxe non-pompier sera facturée à hauteur de CHF 100.00 par personne à la
 826 place de CHF 130.00.

827

828 **Chapitre 15 Militaire**

829 Ce chapitre concerne notre participation aux frais d'entretien du stand d'Echarlens, participation fixée à
 830 CHF 1.05 par habitant. Pour l'année 2021, la Société de tir doit procéder au remplacement des cibles,
 831 respectivement à un investissement total de CHF 82'800.00, dont CHF 55'200.00 à charges des communes
 832 concernées. Dans notre cas, nous avons dû mettre au budget la somme de CHF 24'780.00.

833

834 **Chapitre 16 Protection civile**

835 La participation aux charges du canton est légèrement à la hausse.

836

837 **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

838

839 **Chapitre 20 Ecole enfantine**

840 Le budget 2021, tout comme celui de 2020, est basé sur quatre classes d'école enfantine. Mise à part
 841 l'augmentation des charges liées, tous les autres postes sont stables voire même en légère diminution.

842

843 **Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire**

844 *Le budget 2021 est basé sur douze classes d'école primaire.*
 845 *Suite à l'arrêt fédéral, les frais obligatoires de l'école primaire sont entièrement à la charge de la Commune.*
 846 *Pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020, l'Etat a versé des subventions aux communes pour aider*
 847 *à faire la transition. Cette subvention se chiffrait à CHF 75.00 par élève. Dès 2021, nous n'encaisserons plus*
 848 *que les frais des repas et les frais des activités non-obligatoires.*
 849 *La fréquentation de l'Accueil extrascolaire est toujours en hausse. Cette structure communale est couverte*
 850 *à environ 61% par les parents et les subventions cantonales.*
 851 *Nous avons eu la bonne surprise d'une baisse concernant l'annuité pour les CO de Bulle, la Tour-de-Trême*
 852 *et Riaz.*

853
 854 **Chapitre 22** **Ecoles spécialisées**
 855 *Les charges liées sont à la baisse de 0.86% par rapport au budget 2020.*
 856

857 **Chapitre 23** **Formation professionnelle**
 858 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*
 859

860 **Chapitre 29** **Administration scolaire**
 861 *La hausse de ce chapitre s'explique principalement par l'amortissement obligatoire du bâtiment A qui survient*
 862 *dès 2021 et de la location des salles de sport au CO.*
 863

864 **3. CULTURE ET LOISIRS**
 865

866 **Chapitre 30** **Culture**
 867 *Ce chapitre est en baisse avec les frais du conservatoire qui ont diminué pour l'année 2021.*
 868

869 **Chapitre 33** **Parcs publics et chemins pédestres**
 870 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire particulier.*
 871

872 **Chapitre 34** **Sports**
 873 *Dans ce chapitre, nous retrouvons l'entretien du matériel appartenant à la Commune, la participation aux*
 874 *frais d'entretien de la patinoire de Bulle ainsi qu'aux piscines de Bulle, Broc et Charmey.*
 875

876 **Chapitre 35** **Bâtiment des sociétés**
 877 *Divers frais d'entretien pour la mise en conformité aux normes incendies vont avoir lieu en 2021. Selon les*
 878 *projections, les coûts seront à hauteur de CHF 15'000.00*
 879

880 **4.SANTE**
 881

882 *Presque la totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges*
 883 *liées, le Conseil communal n'a donc pas d'influence sur ceux-ci.*
 884

885 **Chapitre 40** **Hôpitaux**
 886 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*
 887

888 **Chapitre 41** **Etablissements médicaux sociaux (EMS)**
 889 *L'ensemble de ce chapitre est composé de charges liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise.*
 890

891 **Chapitre 44** **Soins ambulatoires**
 892 *Les charges liées de ce chapitre sont en hausse de 5.29% par rapport au budget 2020. Elles concernent les*
 893 *soins à domicile, ainsi que les indemnités forfaitaires, c'est-à-dire les indemnités accordées aux parents et*
 894 *proches aidant conformément à la loi sur l'indemnité forfaitaire entrée en vigueur au 1er janvier 2018.*
 895

896 **Chapitre 46** **Service médical des écoles**
 897 *Les frais de ce chapitre sont partiellement refacturés aux parents, à savoir le service dentaire.*
 898

899 **Chapitre 47** **Contrôle des denrées alimentaires**
 900 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire.*
 901

902 **Chapitre 49** **Ambulances**
 903 *Les charges liées de ce chapitre sont à la baisse de 55% par rapport au budget 2020. L'excédent des recettes*
 904 *de l'année précédente et l'augmentation du chiffre d'affaire projeté réduisent considérablement la*
 905 *participation des communes.*
 906

907 **5. AFFAIRES SOCIALES**

908
 909 **Chapitre 54** **Structures d'accueil de la petite enfance**
 910 *Les subventions des crèches et garderies sont à la baisse. En effet, il s'agit soit d'une baisse de fréquentation*
 911 *des enfants de notre Commune, soit d'une baisse des parents au bénéfice de subventionnement.*
 912

913 **Chapitre 55** **Assurance invalidité**
 914 *Ce chapitre concerne notre participation aux institutions spécialisées pour les personnes handicapées. Ces*
 915 *charges liées sont en augmentation de presque 1.95% par rapport au budget 2020.*
 916

917 **Chapitre 56** **Encouragement à la construction logements**
 918 *Depuis 2019, nous ne versons plus de subsides pour HLM.*
 919

920 **Chapitre 58** **Aide sociale**
 921 *Les charges liées au service social augmenteront d'environ 6.5 % pour l'année 2021. Hormis l'augmentation*
 922 *au RSSG, les charges de ce chapitre sont plus ou moins stables.*
 923

924 **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

925
 926 **Chapitre 62** **Routes communales et génie civil**
 927 *Dans ce chapitre, nous avons mis à jour les positions du traitement du personnel. De plus, nous avons*
 928 *augmenté le budget pour l'achat de l'outillage pour la voirie, celui-ci étant insuffisant à ce jour. Le reste*
 929 *concerne les frais engendrés pour l'entretien de notre village.*
 930

931 **Chapitre 64** **Chemins de fers fédéraux**
 932 *Le coût des abonnements n'a pas changé pour 2021 et ce service est toujours autant apprécié de la*
 933 *population.*
 934

935 **Chapitre 65** **Trafic régional**
 936 *Les charges liées cantonales sont à la hausse de 12% par rapport au budget 2020.*
 937

938 *Suite à la remarque faite en introduction au budget 2021, nous répétons que le chapitre 65 a été faussé par*
 939 *une communication mal interprétée du procès-verbal du comité de Mobul. En effet, les participations aux*
 940 *investissements ne devaient pas être budgétées. De ce fait, ce chapitre est en réalité diminué de*
 941 *CHF 81'600.00. Les charges liées intercommunales sont ainsi à la baisse de 1.3% par rapport à 2020.*
 942
 943
 944
 945
 946
 947

948 **7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**

949

950 **Chapitre 70 Approvisionnement en eau**

951 *Ce chapitre inclut les mandats de la gestion des infrastructures.*

952 *L'excédent de charges du chapitre est compensé par un prélèvement à la réserve. Les règlements d'eau*
 953 *potable de Bulle et de Riaz sont basés sur le même modèle. Lors de la mise en consultation de celui de*
 954 *Bulle, M. Prix est intervenu sur certains éléments. Notre démarche a donc été mise en attente jusqu'au retour*
 955 *de la nouvelle mouture. Le règlement pourra être mis en consultation en 2021 ce qui nous permettra d'ajuster*
 956 *le prix de l'eau et ainsi remédier à cette pratique de prélèvement.*

957

958 **Chapitre 71 Protection des eaux**

959 *Les amortissements obligatoires, suite des investissements de ces dernières années, ont fait grimper les*
 960 *charges de ce chapitre. L'excès de produits, de 70% plus bas que l'année dernière, est compensé par une*
 961 *attribution à la réserve de CHF 34'100.00.*

962 *Le montant de l'annuité pour la construction de la STEP de Vuippens est légèrement à la hausse pour 2021.*

963

964 **Chapitre 72 Ordures ménagères**

965 *Les frais de ramassage et le revenu des taxes ont été adaptés à l'augmentation de la population.*

966 *Ce dicastère est toujours couvert à 83%. Conformément à la demande du Conseil général, le Conseil*
 967 *communal étudie régulièrement les possibilités d'optimisation de la gestion des déchets.*

968

969 **Chapitre 74 Cimetière**

970 *Nous avons budgétisé des frais d'entretien pour le jardin du souvenir ainsi que des frais de remise en état*
 971 *du columbarium, en supplément par rapport à l'année 2020.*

972

973 **Chapitre 75 Correction des eaux**

974 *Ce chapitre n'amène aucun commentaire. Il n'y a pas de travaux particuliers prévus pour la voirie.*

975

976 **Chapitre 79 Aménagement du territoire**

977 *Ce chapitre comprend principalement les honoraires pour la révision du PAL, les préavis venant de l'Etat*
 978 *ainsi que les contrôles des constructions.*

979

980 **8. ECONOMIE**

981

982 **Chapitre 80 Agriculture**

983 *Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.*

984

985 **Chapitre 81 Forêts**

986 *Les charges de ce chapitre sont à la baisse.*

987

988 **Chapitre 83 Tourisme**

989 *Les charges de ce chapitre sont stables, voire même à la baisse pour la position de l'ARG.*

990

991 **9. FINANCES ET IMPÔTS**

992

993 **Chapitre 90 Impôts**

994 *Nous avons pris en considération l'augmentation des rentrées fiscales de 3.5% par rapport à la statistique*
 995 *de l'impôt 2018 annoncée par le Service cantonal des contributions et revu à la hausse ce chapitre. Dans*
 996 *cette période incertaine, les recettes doivent être considérées avec prudence.*

997

998 **Chapitre 93 Péréquation financière**

999 La péréquation financière qui nous est moins favorable avec une baisse d'environ 5.3% en comparaison au
1000 budget 2020. Cela démontre une amélioration des divers indices.

1001
1002 **Chapitre 940** **Gérance de la fortune et des dettes**
1003 Nous profitons toujours d'une période favorable au niveau des investissements, avec des taux d'intérêt
1004 d'emprunt très intéressants correspondant en moyenne à environ 0.60 %.

1005
1006 Les amortissements obligatoires prennent en compte notamment en 2021 l'amortissement du premier
1007 bâtiment de la nouvelle école, de la lame à neige du véhicule de la voirie, du jardin du souvenir, des
1008 collecteurs d'eaux usées, des réfections d'ouvrages et du reste des investissements réalisés dernièrement.

1009
1010 **Chapitre 941** **Immeubles du patrimoine financier**
1011 Les charges et produits de ce chapitre sont stables, avec une augmentation dans la position « entretien et
1012 rénovation » car nous allons changer les serrures du bâtiment de l'administration communale.

1013
1014 **Chapitre 942** **Terrains et lotissement**
1015 Ce dicastère n'appelle pas de commentaire particulier. Nous avons mis à jour certains postes qui n'amènent
1016 pas souvent de frais.

1017
1018 **Chapitre 943** **Immeubles du patrimoine administratif**
1019 Il est prévu de faire divers travaux d'entretien et de rénovations dans le bâtiment scolaire aux Monts 14. En
1020 effet, nous avons mis au budget des montants pour le remplacement des néons à la salle de gym, du
1021 remplacement des rouleaux de protection de sol, de la mise en passe du bâtiment et de diverses réfections.

1022
1023 **Chapitre 944** **Domaines et pâturages**
1024 Les autres charges du chapitre sont stables.

1025
1026 **Récapitulation du budget de fonctionnement 2021**
1027
1028 *Total des charges* CHF 11'764'540.00
1029 *Total des produits* CHF 11'406'335.00
1030 *Excédent de charges* CHF 358'205.00 »

1031
1032 Mme la Présidente remercie Mme Beaud ainsi que les membres du Conseil général et passe la parole à
1033 Mme Florence Pasquier pour la lecture du rapport de la commission financière.

1034
1035 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes.

1036
1037 « La commission financière a procédé à l'examen des budgets 2021 sur la base des documents suivants :
1038 - le budget de fonctionnement 2021
1039 - le budget des investissements 2021
1040 - les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2021
1041 - les commentaires détaillés du budget des investissements 2021 et de leur financement
1042 - un exemplaire des totaux par nature
1043 - une copie du contrôle de l'endettement de la Commune

1044
1045 Après une présentation par vidéoconférence des différents postes de fonctionnement et d'investissement le
1046 16 novembre 2020 par une délégation du Conseil communal et de l'administration communale, soit :
1047 - M. Schwab, syndic
1048 - Mme Beaud, responsable du dicastère « finances – agriculture - forêts » et vice-syndic
1049 - Mme Santos, assistante administrative
1050 - Mme Huruglica, caissière,

1051
 1052 *la commission financière a procédé à une analyse critique des budgets 2021. Elle remercie les personnes*
 1053 *précitées pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.*

1054
 1055 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021**

1056 **LES CHARGES**

1057 *Au niveau des charges liées cantonales et intercommunales, elles prennent à nouveau l'ascendant et*
 1058 *présentent une augmentation de 3.3% par rapport au budget 2020. Pour 2021, il est prévu une hausse des*
 1059 *charges du personnel administratif, notamment due à la mise au concours d'un nouveau poste et à*
 1060 *l'adaptation des salaires.*

1061
 1062 *Nous relevons une hausse des charges liées à l'enseignement et à la formation et avons exprimé notre*
 1063 *étonnement face aux coûts élevés de location des salles de sport du CO de Riaz. Nous aimerions avoir des*
 1064 *explications sur les tarifs pratiqués, à près de CHF 110.00 de l'heure, cela semble exagéré. Quels sont les*
 1065 *tarifs pratiqués aux sociétés qui louent des heures chaque semaine ? L'idéal serait que le Conseil communal*
 1066 *trouve une alternative à cette location afin que ces coûts soient revus à la baisse.*

1067
 1068 **LES PRODUITS**

1069 *Le budget de fonctionnement 2021 est favorablement influencé par l'augmentation des rentrées fiscales*
 1070 *annoncées par le Service cantonal des contributions (SCC). Nous relevons que le budget des impôts*
 1071 *présente une hausse d'environ 9% par rapport au budget 2020 mais qu'il correspond à ce qui a été*
 1072 *concrètement perçu en 2019. Nous en profitons pour remercier le Conseil Communal d'avoir tenu compte*
 1073 *des remarques de la commission financière sur la (trop) grande prudence qui était souvent de mise les*
 1074 *années antérieures.*

1075
 1076 *L'approvisionnement en eau a retenu toute notre attention car un prélèvement à la réserve s'impose alors*
 1077 *que celle-ci n'est pas suffisante. Ce poste se devant d'être équilibré à la fin de l'exercice, le budget doit être*
 1078 *présenté de cette manière. Ce problème se réglera toutefois une fois le nouveau règlement de l'eau mis en*
 1079 *place.*

1080
 1081 *Nous émettons des réserves quant aux produits de location des Monts 14 prévues à CHF 78'500.00 et*
 1082 *estimons que le budget 2021 est trop favorable au vu des conditions sanitaires actuelles.*

1083
 1084 *Suite l'annonce d'une erreur dans le compte 65.352.0 Mobul où des charges pour CHF 81'600.00 ont été*
 1085 *budgetés en trop, nous constatons que le résultat final présenterait un excédent de charges (déficit) de*
 1086 *CHF 276'605.00, soit 2,35 % des charges, au lieu de CHF 358'205.00, soit 3.04 %. Etant donné qu'il s'agit*
 1087 *de charges liées, le législatif n'a aucun pouvoir de décision pour cette dépense, et nous pourrions que nous*
 1088 *réjouir d'un résultat meilleur.*

1089
 1090 *La commission financière n'a pas d'autres remarques à formuler quant aux prévisions faites.*

1091
 1092 *Le budget 2021 est cohérent par rapport aux engagements pris antérieurement selon les budgets, comptes*
 1093 *et prévisions des dernières années.*

1094
 1095 *En conséquence, la commission financière propose au Conseil Général d'accepter le budget 2021*
 1096 *présentant un excédent de charges (déficit) de CHF 358'205.00, soit 3.04 % des charges. »*

1097
 1098 *Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion sur ce point.*

1099
 1100 *Au nom du groupe UDC, M. Francis Dupré intervient en ces termes :*

1101

1102 « Le groupe UDC a été très surpris de l'augmentation au budget du prix de location des salles de sport au
1103 CO de Riaz pour nos écoliers et écolières, sans augmentation de fréquentation par rapport aux 2 dernières
1104 années. Nous ne pouvons accepter ce tarif exagéré et un de nos membres en fera une interpellation au point
1105 12, divers, du tractanda. Nous comprenons toutefois que cette dépense doit être prévue au budget et
1106 espérons qu'elle sera considérablement réduite. Nous n'avons pas d'autres remarques particulières et
1107 approuvons le budget tel que présenté. »

1108
1109 Au nom du **groupe PDC**, M. Dominique Magli intervient en ces termes :
1110
1111 « Le PDC relève que le prix des salles de gym du CO est trop élevé. Sur le principe, le PDC accepte ce
1112 budget tel que présenté. Le PDC est content de voir que les impôts sur le revenu sont en hausse. »

1113
1114 Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :
1115
1116 « Yves Pasquier et moi-même remercions le Conseil communal d'avoir pris en compte notre intervention du
1117 16 juin qui demandait d'adapter la taxe non-pompier en fonction des besoins réels et des réserves.
1118 Contrairement au commentaire du Conseil communal nous ne demandons pas de diminuer la réserve créée
1119 jusqu'à ce jour, mais d'éviter d'accumuler des réserves supplémentaires qui ne se justifient pas. Ainsi, la taxe
1120 a pu être baissée à CHF 100.00 au lieu de CHF 130.00 par personne et par année, sans pour autant toucher
1121 à la qualité d'intervention des pompiers que nous remercions au passage pour leur bravoure. »

1122
1123 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur le budget de fonctionnement
1124 2021.

1125
1126 3.3. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS – VOTE FINAL

1127
1128 Mme la Présidente passe la parole à Mme Florence Pasquier pour la lecture du rapport de la commission
1129 financière.

1130
1131 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier intervient en ces termes :
1132
1133 « La commission financière recommande au Conseil Général d'accepter dans son ensemble le budget de
1134 fonctionnement ainsi que (tous) les investissements tels qu'approuvés pour le budget 2021. »

1135
1136 Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et ses collègues pour leurs rapports et pour leur travail.

1137
1138 M. Samuel Favre intervient en ces mots :
1139
1140 « Permettez-moi une remarque d'ordre général concernant le déroulement et le processus lié au budget
1141 notamment au budget d'investissement. La lecture des différents points d'investissement à la virgule près
1142 par les conseillers communaux alors que nous avons déjà reçu la même information préalablement n'amène
1143 aucune plus-value, voire est infantilisante. Il vaudrait mieux un vrai complément d'informations comme
1144 annoncé par la présidente du conseil général ou alors aucune remarque supplémentaire n'est nécessaire si
1145 aucune demande n'est faite par les conseillers généraux. Concernant les crédits reportés, rebelote, on nous
1146 lit les slides que l'on nous met sous les yeux. Nous pourrions nous épargner des lectures parfois laborieuses
1147 et cela permettrait une meilleure dynamique à l'assemblée qui comprend de nombreux points.

1148
1149 Cette remarque ne comprend pas la description du budget de fonctionnement qui contient de nombreuses
1150 informations complémentaires et intéressantes présentées par la conseillère communale en charge du
1151 dossier des finances en particulier mais également par les autres conseillers. »

1152
1153

1154 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce le vote.
1155

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le budget de fonctionnement et des investissements 2021.

1156

1157 **4 ORGANE DE RÉVISION - DÉSIGNATION**

1158

1159 Mme la Présidente intervient en ces mots :

1160

1161 « Les comptes communaux sont contrôlés et révisés obligatoirement par un organe fiduciaire. Ainsi, au
1162 conseil général du 30 avril 2019, le mandat de révision avait été attribué à BDO SA pour les 3 années
1163 suivantes.

1164

1165 Depuis le mois de mai 2020, un membre du Conseil communal a été engagé par cette fiduciaire. Or, selon
1166 l'art. 98b LCo, l'organe de révision doit être indépendant du Conseil communal et doit former son appréciation
1167 en toute objectivité. Son indépendance ne doit être restreinte ni dans les faits, ni en apparence. Si
1168 l'indépendance dans les faits peut être respecté puisque BDO SA n'est pas lié au Conseil communal et que
1169 les conseillers n'interviennent pas sur le mandat en question, l'indépendance en apparence pourrait être
1170 questionnée en raison de son appartenance et de son rôle au sein du Conseil communal. De ce fait, le 10
1171 août 2020, BDO SA a démissionné avec effet immédiat en tant qu'organe de révision de la Commune de
1172 Riaz.

1173

1174 C'est pourquoi un appel d'offres a été adressé à plusieurs fiduciaires de la place et du canton, sur la base
1175 d'un cahier des charges. 3 offres ont été parvenues. Après contrôle et examen, le Conseil communal et la
1176 commission financière sont en mesure de vous faire une proposition de désignation de l'organe de révision
1177 des comptes communaux pour les années 2020 à 2022.

1178

1179 Je passe la parole à Mme Florence Pasquier, présidente de la commission financière. »

1180

1181 Au nom de la commission financière, Mme Florence Pasquier, s'exprime en ces mots :

1182

1183 « Conformément à l'art. 59 al. 1d) du Règlement du Conseil général, la commission financière doit émettre
1184 une proposition de désignation de l'organe de révision.

1185

1186 La commission financière a pris acte qu'un appel d'offre a été lancé après que la fiduciaire BDO SA a
1187 démissionné en tant qu'organe de révision, car l'indépendance vis-à-vis du Conseil communal n'était plus
1188 assurée depuis qu'elle a engagé Mme Catherine Beaud.

1189

1190 En conséquence, le Conseil communal a présenté à la commission financière les offres reçues en retour et
1191 sur cette base, celle-ci propose Fiducosult Bulle SA comme organe de révision des comptes communaux
1192 et suit donc la recommandation du Conseil communal. »

1193

1194 Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et ouvre la discussion sur ce sujet.

1195

1196 M. Pierre Mauron intervient en ces mots :

1197

1198 « Nous sommes tous d'accord que BDO ne peut plus continuer car c'est le futur employeur de Mme Beaud.
1199 Fiducosult est l'ancien employeur de Mme Beaud. Ce transfert me semble un petit peu dangereux, voire
1200 délicat pour Mme Beaud. Ce seront ses anciens collègues qui contrôleront les comptes.

1201
1202 *Cette remarque n'a rien de personnel contre Fiduconsult. Je suis tout à fait d'accord que Fiduconsult soit*
1203 *l'organe de révision mais pas cette année mais dans 3 ans. Pourrais-je connaître quelle était l'offre la plus*
1204 *proche ? Si la différence de prix n'est pas grande, je proposerais de prendre la deuxième et conserver*
1205 *Fiduconsult dans nos papiers pour 2024 et les années suivantes.*

1206
1207 *Il s'agit d'une question de transparence, si un problème devait arriver comme cela s'est produit à Belfaux, je*
1208 *pense que Mme Beaud sera la première à me remercier de ne pas avoir pris Fiduconsult.*

1209
1210 *Je vous demande par conséquent de me communiquer le prix de la deuxième fiduciaire. Dans le cas où la*
1211 *différence de prix est faible, je propose de choisir l'autre fiduciaire à l'aide d'une contre-proposition. »*

1212
1213 *Mme la Présidente passe la parole à M. Antonin Charrière pour la réponse du Conseil communal :*

1214
1215 *« Merci Monsieur Mauron pour votre intervention. Je vais vous communiquer le montant que vous avez*
1216 *demandé. Juste avec cela, je souhaite préciser que l'attribution du mandat prend en compte l'aspect*
1217 *financier mais également les compétences du bureau. Compte tenu de ses compétences en lien avec MCH2,*
1218 *Fiduconsult était la meilleure. A mon avis, ce n'est pas délicat que Fiduconsult obtienne le mandat pour la*
1219 *révision des comptes de notre commune. Cependant, le Conseil communal a pris toutes les mesures et a*
1220 *pris contact avec le Service des communes et M. Ballaman a confirmé qu'il n'y avait aucun problème*
1221 *d'indépendance. Sur cette base-là, le Conseil communal maintient sa proposition.*

1222
1223 *Par rapport à la demande de M. Mauron, la deuxième fiduciaire était la fiduciaire Ruffieux SA et la différence*
1224 *était de l'ordre de CHF 100.00. »*

1225
1226 *M. Pierre Mauron répond :*

1227
1228 *« Je précise qu'à aucun moment je n'ai remis en cause les compétences de la fiduciaire. Il s'agit uniquement*
1229 *d'une question d'apparence. Pour CHF 100.00, je propose au Conseil de ne pas attribuer le mandat à*
1230 *Fiduconsult mais à la deuxième fiduciaire Ruffieux SA. Je serai le premier à soutenir Fiduconsult lorsqu'un*
1231 *nouvel appel d'offre devra être fait en 2024. »*

1232
1233 *M. le Syndic intervient en ces mots :*

1234
1235 *« Ce serait une mauvaise affaire pour la Commune de prendre la fiduciaire Ruffieux SA. Nous perdrons les*
1236 *compétences de Fiduconsult concernant MCH2. Ils ont accompagné déjà beaucoup de communes dans*
1237 *ces démarches. Nous avons déjà perdu BDO et son expertise, perdre l'expérience de Fiduconsult au*
1238 *niveau de MCH2 serait dommageable. Vu que nous avons l'accord du Service des communes et pour*
1239 *toutes les raisons évoquées, je propose de maintenir la proposition de Fiduconsult. »*

1240
1241 *Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :*

1242
1243 *« Je confirme ce que le Conseil communal vient de dire. Fiduconsult est un petit peu meilleur marché et*
1244 *surtout la commission financière l'a choisie par rapport à ses meilleures compétences en MCH2. Cela est*
1245 *très important avec les nouveautés qui vont apparaître dès l'année prochaine. Ensuite, j'ai reçu un message*
1246 *qui m'a été transmis ce matin par Mme Huruglica, caissière, comme quoi le Service des communes a*
1247 *confirmé qu'il n'y avait pas de souci au niveau de l'indépendance vis-à-vis de Mme Beaud. Etant donnée que*
1248 *Mme Beaud n'a plus aucun rapport de travail avec Fiduconsult, il n'y a aucun problème. Je me suis*
1249 *également assurée moi-même par téléphone auprès de M. Ballaman qui m'a confirmé que cela ne posera*
1250 *aucun problème, ni à la Commune, ni à Mme Beaud. Surtout que Mme Beaud n'est pas présente lors de la*
1251 *révision des comptes. C'est uniquement Mme Huruglica, caissière. Je maintiens donc mon soutien pour la*
1252 *fiduciaire Fiduconsult. »*

1253
 1254 La parole n'étant plus demandé, Mme la Présidente demande si M. Pierre Mauron maintient sa contre-
 1255 proposition.
 1256
 1257 M. Pierre Mauron indique maintenir la contre-proposition. Il précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un conflit
 1258 d'indépendance mais il est aussi question d'image auprès des citoyens de Riaz.
 1259
 1260 Mme la Présidente passe ensuite la parole à la commission financière.
 1261
 1262 Au nom de la commission financière, Mme Pasquier intervient en ces mots :
 1263
 1264 « *Nous maintenons la proposition de Fiduconsult.* »
 1265
 1266 Mme la Présidente annonce le vote. Le premier vote concernera la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. Si celle-
 1267 ci est refusée, le deuxième vote concernera la fiduciaire Ruffieux SA.
 1268

VOTE

Le Conseil général accepte par 22 oui, 4 non et 2 abstentions, l'attribution de la révision des comptes communaux à la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA pour les années 2020 à 2022.

1269
 1270
 1271 **5 RÉVISION TOTALE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORT EN**
 1272 **GRUYÈRE » – APPROBATION**

1273 Mme la Présidente passe la parole à M. Pascal Lauber, représentant du comité de l'Association
 1274 intercommunale « Sport en Gruyère » pour une présentation du projet ainsi que des statuts révisés.
 1275
 1276 « *Madame la Présidente,*
 1277 *Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*
 1278
 1279 *Merci de me donner la possibilité de venir vous préciser cette modification des statuts durant cette séance*
 1280 *du Conseil général.*
 1281
 1282 *Je vais vous faire une petite présentation du projet :*
 1283
 1284 *Vous avez la patinoire du côté du Biffé. Devant elle, les bassins d'eau qui donnent du côté du Moléson. En*
 1285 *haut à droite vous avez les salles de gym : deux salles traditionnelles et une salle pour les agrès avec des*
 1286 *engins fixes. Vous voyez également le parking du côté de la Ronclina tel qu'il figure aujourd'hui sur le site.*
 1287
 1288 *Le 27 septembre dernier a eu lieu la votation populaire dans toute la Gruyère à titre de référendum financier.*
 1289 *La population gruérienne a accepté par 72% des votants d'accorder un crédit de 55 millions à l' AISG. Je suis*
 1290 *donc un président heureux parce que j'ai dans une poche un montant de 55 millions à la disposition du sport.*
 1291
 1292 *Par contre aujourd'hui, il nous manque les moyens juridiques pour construire le centre sportif. Pour donner*
 1293 *ces moyens à l'association, il faut passer par une modification des statuts. S'agissant d'une nouvelle tâche,*
 1294 *l'unanimité des communes est requise.*
 1295
 1296 *Vous voyez sur la présentation un tableau avec, à droite les statuts actuels et à gauche les statuts modifiés.*
 1297 *Je vous propose d'aller très vite sur la plupart des articles.*
 1298

1299 • Article 6 : cela concerne la prévision d'une délégation de tâche, ce qui paraît assez logique car nous
 1300 pourrons ainsi déléguer l'exploitation du centre sportif. Ce n'est pas notre métier et cela nous paraît
 1301 logique de pouvoir déléguer l'exploitation.

1302
 1303 • Articles 8 et 9 : ce sont des modifications en lien avec MCH2 notamment avec l'introduction d'une
 1304 commission financière.

1305
 1306 • L'article 21 : c'est le plus important car c'est celui qui traite les coûts financiers.

1307
 1308 Il y a deux alinéas, l'alinéa deux est celui que nous connaissons aujourd'hui avec les trois piscines et la
 1309 patinoire qui se trouve à Espace Gruyère. La commune siège paie le 50% de l'infrastructure régionale
 1310 et les autres 50% sont payés à raison de 25% la population légale et l'ITF. Nous allons garder cette clé
 1311 de répartition pour les trois piscines. La patinoire d'Espace Gruyère disparaît et rejoint le centre sportif
 1312 et avec cette clé de la population et de l'ITF nous avons rajouté deux éléments : le premier est un facteur
 1313 de pondération de la clé de répartition qui est liée à l'éloignement en le centre sportif et la situation de la
 1314 commune. Nous n'avons pas uniquement compté les kilomètres mais également la desserte en
 1315 transports publics. Nous avons regardé le nombre de changement ainsi que la fréquence de desserte.
 1316 Plus nous sommes proches du centre sportif, plus nous payons. Plus nous sommes éloignés, moins
 1317 nous payons. La commune qui paie le moins c'est Jaun, les communes qui paient le plus sont Bulle et
 1318 Morlon. En plus de ce nouvel élément, il y a également un préciput qui est à charge de la Ville de Bulle
 1319 car le centre sportif est prévu sur son territoire. Un préciput est un montant que la Ville va payer
 1320 annuellement en plus et qui n'est pas à charge des autres communes. Ce montant a été fixé à environ
 1321 CHF 109'000.00.

1322
 1323 • L'article 25 : il concerne un éventuel nouveau référendum financier. Cela veut dire que si dans 20 ans
 1324 une nouvelle extension d'un montant supérieur à 20 millions est nécessaire, un nouveau référendum
 1325 financier devra avoir lieu.

1326
 1327 L'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts est prévue au 1^{er} janvier 2021. »

1328
 1329 Mme la Présidente remercie M. Lauber et ouvre la discussion sur ce point.

1330
 1331 Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier intervient en ces termes :

1332
 1333 « C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le groupe PLR a traité ce point lors de sa séance de groupe.
 1334 Nous préavisons favorablement cette révision et nous réjouissons de la concrétisation du projet. »

1335
 1336 Au nom du Conseil communal, M. Daniel Blanc intervient en ces mots :

1337
 1338 « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
 1339 Le Conseil communal invite le Conseil général à approuver les statuts de l'Association intercommunale
 1340 « Sport en Gruyère ». »

1341
 1342 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Pascal Lauber et lui souhaite une
 1343 excellente soirée. Elle annonce le vote.

1344

VOTE

Le Conseil général accepte par 27 oui et 1 abstention, la révision totale des statuts de l'Association intercommunale « Sport en Gruyère », telle que présentée, en vue de leur entrée en vigueur le 1er janvier 2021.

1345

1346

1347 6 PROJET DE VALORISATION DE LA TRAVERSÉE DE LOCALITÉ (VALTRALOC) –
1348 PRÉSENTATION ET RÉPONSE AUX DERNIÈRES QUESTIONS

1349
1350 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour ce point :

1351
1352 Au nom du Conseil communal, Mme Sylvie Bosson intervient en ces mots :

1353
1354 « Suite à la séance du Conseil général de juin 2020, le Conseil communal de Riaz a décidé d'organiser une
1355 séance d'information le 13 octobre 2020. Cette séance avait pour but de fournir les informations
1356 complémentaires et de répondre aux questions soulevées lors du conseil général. Au terme de cette séance,
1357 le Conseil communal a répondu à toutes les questions. De plus, il a été proposé aux partis un délai jusqu'au
1358 30 octobre pour d'éventuelles autres questions. Il s'est avéré qu'aucun parti n'a demandé de compléments.
1359 Dès lors, le Conseil communal transmet le rapport de la commission d'aménagement concernant le projet
1360 ValTraLoc. »

1361
1362 Mme la Présidente remercie Mme Bosson et passe la parole à M. Dominique Magli.

1363
1364
1365 Au nom de la commission d'aménagement, M. Dominique Magli intervient en ces termes :

1366
1367 « La commission d'aménagement s'est réunie plusieurs fois avec le Conseil communal, Mme Villosz et le
1368 bureau Team+. Elle a étudié toutes les possibilités faisables pour ce projet. Deux séances d'information ont
1369 été organisées afin que le Conseil général puisse poser ses questions.

1370
1371 La commission d'aménagement est d'avis qu'il faut protéger la mobilité douce ainsi que les riverains de ces
1372 deux grands axes routiers. Elle soutient ce projet tel que présenté, tout en tenant compte des remarques
1373 émises dans le rapport de la commission d'aménagement, ceci pour le futur bien-être des citoyens de notre
1374 commune. »

1375
1376 Mme la Présidente remercie M. Magli pour son intervention et ouvre la discussion sur le projet ValTraLoc.

1377
1378 Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier intervient en ces termes :

1379
1380 « Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et
1381 généraux,

1382
1383 Le groupe PLR, suite à sa séance de préparation du 8 décembre 2020, a débattu sur le sujet ValTraLoc, en
1384 vue du point de l'ordre du jour de ce soir. Il s'agit d'un projet fondamental pour le village, pour la sécurité de
1385 sa traversée, ainsi qu'un élément central pour tous les citoyens de notre village. Nous avons pu constater
1386 que le sujet ne laisse personne indifférent, avec le risque de se perdre dans les détails, les suppositions et
1387 les éventualités non maîtrisables.

1388
1389 Lors de la discussion, nous avons pu remarquer une forme de lassitude exprimée par certains membres. En
1390 effet, le thème revient lors de presque chaque débat mais dans les faits et sur le terrain, nous n'avons pas
1391 commencé. Ce sentiment est certainement également partagé de votre côté, nous en sommes bien
1392 conscients.

1393
1394 L'attente a été longue avant d'avoir une concrétisation dans cette étude préalable. Aujourd'hui, nous avons
1395 des plans qui tiennent la route et nous devons donc aller de l'avant tout en prenant en compte les éventuelles
1396 remarques et suggestions. Nous devons ensemble porter le projet et le faire évoluer dans les différentes
1397 phases qui vont suivre.

1398
1399 *Par rapport à la situation du jour, le groupe est satisfait de la démarche qui a été entreprise à savoir les*
1400 *consultations et séance d'information, la possibilité de poser les questions et le traitement par la commission*
1401 *respective à savoir celle de l'aménagement du territoire. Il nous paraît important d'avoir cette prise de position*
1402 *et le rapport de la commission de l'aménagement. Nous remercions les membres pour le travail et le Conseil*
1403 *communal pour la démarche, répondant ainsi concrètement à nos recommandations que nous avons*
1404 *formulées sous forme de question lors de la dernière séance. Nous espérons ainsi pour la suite du projet*
1405 *que nous pourrions encore compter sur des échanges et consultation avec la commission compétente.*

1406
1407 *Nous nous permettons de vous adresser les questions suivantes :*

- 1408
- 1409 • *Comment faire pour la suite pour amener les suggestions, questions et remarques ? Nous avons*
1410 *notamment les points suivants que Monsieur Patrice Gremaud nous a fait remarquer :*
 - 1411
 - 1412 ○ *Avec les informations reçues, il semble qu'avec une largeur de route de 5,6 m, la norme prévoit*
1413 *que cette largeur est suffisante pour le croisement de 2 camions, mais à la vitesse de 20 km/h*
1414 *seulement*
 - 1415
 - 1416 ○ *Existe-t-il des moyens de maintenir les arrêts de bus en dehors de la chaussée, comme*
1417 *actuellement et si possible d'augmenter légèrement la largeur de la chaussée dans les secteurs*
1418 *qui ne sont pas limités à 30 km/h, étant donné le nombre de véhicules lourds actuels et prévus*
1419 *dans le futur.*
 - 1420
 - 1421 ○ *Quartier de l'Affeytement : Si les habitants de ce quartier veulent se rendre à pied au village, ils*
1422 *n'ont d'autre possibilité que de marcher sur la route cantonale, sans aucune sécurité. Est-ce*
1423 *qu'une étude de besoin et un concept ont déjà été réalisés ?*

1424
1425 *Pour terminer, il est temps d'aller de l'avant avec ce projet. Tout ne sera certainement pas parfait mais nous*
1426 *devons prendre les choses en main ensemble. Merci pour votre attention. »*

1427
1428 *Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal :*

1429
1430 *« Merci pour toutes les questions. L'objectif de la suite du traitement de ce dossier va se faire toujours avec*
1431 *la commission d'aménagement. Pour le Conseil communal, il est très important d'avoir ce lien avec la*
1432 *commission d'aménagement. Nous allons bientôt prévoir des séances de travail. Ce que nous approuvons*
1433 *ce soir n'est qu'un début. Nous allons porter ce projet ensemble et les séances vont se perpétuer. Je trouve*
1434 *important que chaque membre du Conseil général puisse poser des questions via la commission*
1435 *d'aménagement et que la commission puisse après faire le retour. Nous aimerions, comme l'a indiqué M.*
1436 *Tercier de revenir sur des détails lors des séances Conseil général. Le Conseil communal souhaite l'appui*
1437 *du Conseil général pour ce gros projet qui concerne tout le monde. La prochaine étape est la rencontre avec*
1438 *le canton une fois que le Conseil général aura approuvé le projet. »*

1439
1440 *M. Julien Tercier demande à qui poser les questions techniques.*

1441
1442 *Mme Sylvie Bosson répond qu'il faut les adresser à la commission d'aménagement.*

1443
1444 *Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre Morand intervient en ces termes :*

1445
1446 *« Nous nous réjouissons que la commission d'aménagement siège assidûment et que vous profitiez au*
1447 *mieux des ressources que peuvent vous apporter chacun des membres. Nous espérons qu'il y aura enfin de*
1448 *l'avancement dans ce projet d'envergure. »*

1449

1450 Au nom du groupe UDC, M. Francis Dupré intervient en ces termes :

1451
1452 *« Pourquoi le projet ValTraLoc n'est pas soumis à l'approbation du Conseil général, comme la commission
1453 d'aménagement le mentionne au point 8 (Conclusion) de son rapport du 10.11.2020 ? »*

1454
1455 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal :

1456
1457 *« Pour le Conseil communal, le rapport de la commission d'aménagement fait foi. Le point de ce soir était
1458 pour répondre aux dernières questions. »*

1459
1460 M. Patrice Gremaud intervient en ces mots :

1461
1462 *« ValTraLoc c'est un projet très important. Nous pouvons investir des millions dans des conduites d'eau
1463 potable ou tout ce que l'on veut, cela n'intéressera pas les gens mais la circulation routière c'est très
1464 important. Si nous avons peur de traverser la route ou d'envoyer nos enfants traverser la route, c'est
1465 important. Je sais que le projet a été pas mal étudié mais dans la réalisation nous pouvons toujours discuter.
1466 Par exemple, une chose qui m'a fortement déçu : le bureau Team+ s'est bien gardé de préciser lors de la
1467 présentation du projet la norme qui prévaut pour la vitesse de croisement des véhicules lourds. Je l'ai apprise
1468 par hasard dans la Gruyère. A noter que le Conseil général de la commune de Vuadens a accepté le concept
1469 ValTraLoc avec la grande différence qu'ils disposent d'une largeur de 6 mètres pour la route cantonale avec
1470 trottoirs franchissables. Le projet a été accepté par le canton comme l'a confirmé le syndic. Petit détail, à
1471 Vuadens, l'étude a été commencée par Team+ pour continuer avec un autre bureau. Ceci explique peut-être
1472 cela et pourtant Vuadens ne compte pas 20'000 véhicules par jour comme Riaz. Riaz a un trafic très important
1473 et incomparable à celui qui traverse les autres localités de l'agglomération. Si nous voulons limiter tant soit
1474 peu les dégâts, il serait sensé de maintenir les arrêts de bus en dehors de la chaussée comme actuellement.
1475 En face de la Migros et de la Coop de Bulle, deux arrêts de bus sont réalisés actuellement hors de la
1476 chaussée sur la route de Riaz. C'est donc possible.*

1477
1478 *Pour la mise en chantier, je propose au Conseil communal de prendre contact avec la DAEC pour réaliser
1479 en priorité, donc en 2021, les deux giratoires prévus sur la route de la Gruyère. Les conditions actuelles sont
1480 inacceptables, dangereuses et n'ont pas d'équivalents dans le canton. Nous parlons déjà de 2022 pour
1481 débiter les chantiers et je ne serais pas étonné, avec ce que nous avons vécu jusqu'à présent, de voir
1482 encore des reports. Lors de ce contact, il y a lieu de demander au canton la coordination prévue pour la
1483 rénovation du pont sur la Sionge, c'est une intervention exceptionnellement lourde rajoutée aux
1484 problématiques ValTraLoc.*

1485
1486 *Nous voyons l'urgence, par exemple l'îlot qui se trouve devant la poste a été arraché par un véhicule. »*

1487
1488 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal :

1489
1490 *« Je ne vais pas pouvoir répondre à toutes les questions de M. Gremaud maintenant. Je le remercie d'avance
1491 de nous les transmettre. Pour Vuadens, ils ont accepté une largeur de 6 mètres parce qu'ils vont faire des
1492 bordures hautes. La configuration du village de Vuadens ne peut pas être comparée à notre commune. Le
1493 Conseil général de Vuadens n'a pas souhaité accentuer sur la mobilité douce. Nous avons souhaité insister
1494 sur la favorisation de la mobilité douce et la sécurisation des piétons. Nous voulons avoir un centre du village
1495 agréable et sûr. Toutes les questions que M. Gremaud a soulevées sont déjà intégrées dans le projet. »*

1496
1497 M. Louis Pittet intervient en ces mots :

1498
1499 *« Je m'inquiète si la population aura une vue d'ensemble sur ce projet. Est-ce qu'une présentation sera
1500 faite ? Est-ce que l'avis de la population sera demandé ou c'est uniquement le Conseil général qui va
1501 décider ? »*

1502 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal :

1503
1504 *« Il est prévu de faire une information à la population lorsque le projet sera plus avancé. Tous les riverains
1505 seront contactés. Des rendez-vous avec les propriétaires, le canton et la commune seront organisés. Nous
1506 allons trouver un consensus. »*

1507
1508 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe à l'objet suivant.

1509
1510
1511 **7 POSTULAT DE MME ANNE FAVRE-MORAND ET M. GEORGES OBERSON « CONCEPT
1512 DE CIRCULATION » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL**

1513
1514 Mme la Président passe la parole à Mme Sylvie Bosson :

1515
1516 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
1517 Vous avez pu prendre connaissance de la détermination du Conseil communal sur le postulat concernant le
1518 concept de circulation. Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu.
1519 Je me tiens à disposition pour toute question. »*

1520
1521 Mme la Présidente remercie Mme Bosson et passe la parole aux auteurs du postulat.

1522
1523 Mme Anne Favre-Morand s'exprime en ces termes :

1524
1525 *« 1^{er} mai 2018... le temps a passé depuis que mon collègue Georges Oberson et moi-même avons déposé
1526 ce postulat. Sûrement trop de temps puisque le co-auteur n'est plus dans les rangs du CG depuis.*

1527
1528 *Cela étant dit, je ne peux que me réjouir que notre intervention ait certainement conduit à des réflexions et a
1529 certainement amené quelques impulsions importantes afin de s'investir dans ces projets liés au concept de
1530 circulation. Et je vous remercie pour votre réponse.*

1531
1532 *A contrario, je suis déçue de votre réponse concernant la route de la Sionge. Il est important, ou même
1533 indispensable de déployer l'énergie nécessaire afin que ce tronçon soit enfin sécuritaire. Nous ne pouvons-
1534 nous satisfaire de la réponse du Conseil communal dans ce dossier et attendons un réel investissement
1535 dans l'aboutissement d'une réalisation adéquate pour ce quartier très fréquenté.*

1536
1537 *Cette route est non seulement utilisée par les riverains mais surtout trop fréquentée aux heures de pointe
1538 par les pendulaires qui y voient une route d'évitement. Le développement d'habitations doit correspondre à
1539 une circulation idoine des alentours, il en va de la sécurité des habitants et des usagers.*

1540
1541 *Avez-vous eu un contact direct avec la DAEC à ce sujet ? Avez-vous demandé un rendez-vous avec le
1542 directeur de la DAEC à ce sujet ? L'impossibilité décrite dans votre réponse liée au terrain non bâti étonne
1543 car cette impossibilité a pu être franchie dans d'autres communes. Je vous prie donc d'en faire une priorité
1544 pour vous par respect pour la sécurité des riverains de ces quartiers. »*

1545
1546 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal :

1547
1548 *« Nous sommes conscient que la route de la Sionge est un gros problème. Nous n'avons pas eu de rendez-
1549 vous en visuel avec les services. Ce sont uniquement des prises de renseignements. Nous devons nous
1550 coordonner avec la ville de Bulle. Nous n'allons pas réussir à tout gérer tout de suite. Nous savons qu'une
1551 zone 30 km/h serait l'idéal. Nous avons remis des panneaux « Attention, priorité de droite » à chaque entrée.*

1552 *C'est vrai qu'il faut vraiment rouler en dessous de 50 km/h. Nous n'avons pas solutions pour l'instant mais*
1553 *nous y travaillons. »*

1554
1555 M. Patrice Gremaud intervient en ces mots :

1556
1557 *« Ma question concerne la vitesse des véhicules sur les routes communales. J'ai vu personnellement le*
1558 *village de Riaz sans aucune route goudronnée. Lors du mois de juin, j'avais demandé la pose d'un gendarme*
1559 *couché à la rue St-Michel. Je m'étonne que rien n'a été fait 6 mois plus tard alors que 6 véhicules sur 10 ne*
1560 *respectent toujours pas la vitesse de 30 km/h. M. le Syndic avait déclaré transmettre l'objet à la commission*
1561 *d'aménagement mais je ne sais pas si cela a été fait. A la rue de Saletta, un radar pédagogique a été placé*
1562 *devant l'habitation de M. Joseph Mauron. Depuis ma cuisine, j'ai été effaré du nombre de véhicules qui*
1563 *dépassent allégrement la limite : 55-58-58-64-66 voire même proche de 80 km/h, c'est presque la norme.*
1564 *Nous avons des sérieux problèmes lorsque des piétons traversent la route. Je demande qu'on applique la*
1565 *réalisation de la zone 30 km/h le plus rapidement possible. »*

1566
1567 Mme la Présidente passe la parole à M. Wolfram Schuwey pour la réponse du Conseil communal :

1568
1569 *« Nous allons rajouter la question de la rue St-Michel à la prochaine commission d'aménagement. Et nous*
1570 *allons poser un radar pédagogique sur cette rue. Pour la rue de Saletta, cela suit son cours. »*

1571
1572 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

1573
1574 Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Anne Favre-
1575 Morand et M. Georges Oberson.

1576
1577
1578 **8 POSTULAT DE MME FLORENCE PASQUIER ET M. CHRISTOPHE BIERI « SÉCURITÉ DES**
1579 **PIÉTONS AUX ABORDS DU GIRATOIRE DE LA POSTE » – DÉTERMINATION DU**
1580 **CONSEIL COMMUNAL**

1581
1582 Mme la Président passe la parole à Mme Sylvie Bosson :

1583
1584 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
1585 *Vous avez également reçu la détermination du Conseil communal sur le postulat concernant la sécurité des*
1586 *piétons aux abords du giratoire de la Poste. Je n'ai pas d'information complémentaire à ajouter au message*
1587 *que vous avez reçu. Naturellement, je me tiens à disposition pour toute question. »*

1588
1589 Mme la Présidente remercie Mme Bosson pour son intervention et passe la parole aux auteurs du postulat.

1590
1591 Mme Florence Pasquier s'exprime en ces termes :

1592
1593 *« Nous sommes satisfaits de la réponse du Conseil communal. C'est-à-dire que la problématique sera prise*
1594 *en compte en même temps que ValTraLoc, en espérant que les ingénieurs trouvent la bonne solution pour*
1595 *sécuriser les piétons sans devoir s'y reprendre par 2-3 fois. »*

1596
1597 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur ce sujet.

1598
1599 Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Mme Florence
1600 Pasquier et M. Christophe Bieri.

1601

1602 **9 POSTULAT DE MM. FRÉDÉRIC BLANC, CHRISTOPHE BIERI ET SAMUEL FAVRE « DES**
1603 **SOLUTIONS POUR LES DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE » – DÉTERMINATION DU**
1604 **CONSEIL COMMUNAL**

1605
1606 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson :

1607
1608 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
1609 *Nous vous avons aussi envoyé la détermination du Conseil communal sur le postulat concernant les*
1610 *solutions pour les déchets sur la voie publique. Je n'ai aucune information supplémentaire à ajouter à ce*
1611 *sujet. Bien évidemment, je me tiens à disposition pour toute question. »*

1612
1613 Mme la Présidente remercie Mme Bosson pour son intervention et passe la parole aux auteurs du postulat.

1614
1615 M. Samuel Favre s'exprime en ces termes :

1616
1617 *« Les déposants du postulat ont pris note de la réponse du Conseil communal et relèvent les actions mises*
1618 *en œuvre afin de répondre à la problématique des déchets dans notre village. Ces actions sont visibles par*
1619 *la population et fonctionnent, nous remercions en outre les employés de voirie pour tout leur travail régulier*
1620 *dans ce sens.*

1621
1622 *Le Conseil communal relève à 2 reprises dans sa réponse la responsabilité individuelle, envers laquelle la*
1623 *commune a, je cite, « peu d'emprise sur cet aspect ». De notre point de vue, la mise en lumière d'actions,*
1624 *telles que l'opération coup de balai des écoles, l'affichage publicitaire préventif et encore, par exemple, des*
1625 *informations sur le site internet de la commune ont des effets utiles et efficaces pour lutter contre le littering*
1626 *notamment. La Commune se doit d'être plus active dans ces domaines.*

1627
1628 *Pour terminer, le Conseil communal évoque le fait que la gestion globale des déchets est une nécessité à*
1629 *long terme ; nous sommes un peu surpris de l'adjectif long que nous souhaiterions remplacer par moyen*
1630 *voire court. En effet, c'est un sujet de constante actualité, qui évolue et pour lequel les autorités compétentes*
1631 *doivent trouver des solutions rapidement. »*

1632
1633 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur ce sujet.

1634
1635 *Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de MM. Frédéric*
1636 *Blanc, Christophe Bieri et Samuel Favre.*

1637
1638
1639 **10 POSTULAT DE M. SÉBASTIEN ANDREY « MAINTIEN DU CHEMIN DES ÉCOLIERS**
1640 **COMBA-MONTS 14 » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL**

1641
1642 Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson :

1643
1644 *« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*
1645 *Vous avez également pu prendre connaissance de la détermination du Conseil communal sur le postulat*
1646 *concernant le maintien du chemin des écoliers Comba-Monts 14. A ce sujet, je n'ai pas d'information*
1647 *complémentaire à ajouter au message que vous avez reçu. Bien entendu, je me tiens à disposition pour*
1648 *toute question. »*

1649
1650 Mme la Présidente remercie Mme Bosson pour son intervention et passe la parole à l'auteur du postulat.

1651

1652 M. Sébastien Andrey s'exprime en ces termes :

1653
1654 « Je remercie le Conseil communal pour la prise en compte de mon postulat. Je constate même que le
1655 chemin est prévu jusqu'à la route des Monts 6, ce qui en effet un véritable ValTraLoc piétonnier. »

1656
1657 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion sur ce sujet.

1658
1659 Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de M. Sébastien
1660 Andrey.

1661

1662

1663 **11 RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS**

1664
1665 Mme la Présidente indique que le bureau a décidé de donner aux commissions du Conseil général, autre
1666 que la commission financière, la possibilité de faire un bilan sur leurs activités durant cette année. Elle
1667 propose d'écouter les rapports des présidents des commissions de l'aménagement et de l'énergie, des
1668 naturalisations, de la culture, des sports et des générations.

1669
1670 Mme la Présidente passe la parole à M. Dominique Magli, président de la commission d'aménagement et
1671 de l'énergie.

1672

1673 Au nom de la commission d'aménagement et de l'énergie, M. Dominique Magli s'exprime en ces termes :

1674

1675 « La commission d'aménagement et de l'énergie s'est réunie 7 fois durant l'année pour débattre de
1676 ValTraLoc, des zones 30 km/h et de l'achat de bâtiments. J'en profite pour remercier les collègues de la
1677 commission, les conseillères et conseillers communaux ainsi que Mme Villos pour la bonne ambiance lors
1678 de nos réunions. »

1679

1680 Mme la Présidente remercie M. Magli pour son bilan et le travail effectué par les membres de sa commission.
1681 Elle passe la parole à M. Samuel Favre, président de la commission des naturalisations. »

1682

1683 Au nom de la commission des naturalisations, M. Samuel Favre s'exprime en ces termes :

1684

1685 « L'année 2020 est en effet bien particulière et cette constatation est également celle de la commission des
1686 naturalisations. En effet, la commission a pris l'habitude de traiter plus de 4 dossiers par année ; néanmoins,
1687 en 2020, nous n'avons eu à travailler que sur une seule demande. La situation sanitaire est évidemment en
1688 grande partie la cause de ce fait. Cependant, les nouvelles conditions sur les naturalisations, entrées en
1689 vigueur en janvier 2018 ont certainement comme conséquence aussi une diminution des demandes,
1690 notamment de par le fait que les personnes en possession de permis B ou F ne peuvent plus faire une
1691 demande et que seuls les détenteurs d'un permis C peuvent le faire. De plus, le requérant doit actuellement
1692 obtenir une attestation officielle sur ses compétences linguistiques d'une langue nationale sans quoi sa
1693 demande ne sera pas prise en compte.

1694

1695 Pour cette année, nous avons pu rencontrer le requérant au mois de juin, en respectant les prescriptions
1696 sanitaires en vigueur à ce moment-là. La commission a préavisé favorablement la demande et a transmis le
1697 préavis ainsi que le procès-verbal au Conseil communal pour sa décision. C'est ainsi que la procédure se
1698 déroule systématiquement.

1699

1700 Je relève que c'est toujours un plaisir de travailler avec les membres de cette commission et je tiens à le
1701 remercier pour leur analyse des dossiers et leur engagement au sein de ladite commission. »

1702 Mme la Présidente remercie M. Favre pour son rapport. Elle remercie également les membres de sa
1703 commission pour le travail effectué et passe la parole à la commission de la culture, des sports et des
1704 générations.

1705
1706 Au nom de la commission de la culture, des sports et des générations, M. Frédéric Blanc s'exprime en ces
1707 termes :

1708
1709 « La commission CSG s'est réunie à 3 reprises durant cette année et a eu l'occasion de débattre sur des
1710 sujets très différents.

1711
1712 *Tout d'abord le projet SENIOR qui est entré dans sa phase d'action, mais qui a été malheureusement*
1713 *quelque peu freiné par la crise sanitaire. Néanmoins nous espérons pouvoir offrir de nouveaux services aux*
1714 *personnes âgées dès 2021. Je souhaite que la nouvelle législature puisse continuer dans cette direction à*
1715 *l'aide des données récoltées lors de notre sondage de 2019 auprès des aînés.*

1716
1717 *Puis l'Intersociété, qui a continué son développement grâce à l'appui de nos 2 membres intégrés au comité.*
1718 *Le point critique étant l'avenir des lotos suite à la nouvelle loi sur les jeux d'argent entrée en vigueur en 2019.*
1719 *C'est un enjeu de taille pour nos sociétés locales qui nécessitera l'implication des autorités et pour lequel la*
1720 *commission remplit parfaitement son rôle d'interlocuteur privilégié.*

1721
1722 *Nous avons également continué à fournir du contenu pour le Riazois, en particulier les interviews, afin de*
1723 *faire vivre ce journal très apprécié de la population. Plusieurs autres projets sont encore à l'étude, ou*
1724 *simplement repoussé à des temps plus propices. »*

1725
1726 Mme la Présidente remercie M. Frédéric Blanc pour son rapport ainsi que les membres de sa commission
1727 pour leur travail. Elle ouvre maintenant la discussion générale sur le bilan des commissions.

1728
1729 La parole n'étant pas demandée, elle passe aux divers.

1730

1731 **12 DIVERS**

1732
1733 Avant de débiter les divers du Conseil général, Mme la Présidente rappelle les dates qui ont d'ores et déjà
1734 arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

1735
1736 La commune ayant déjà reçu la date de l'assermentation de la prochaine législature, elle informe que les
1737 dates des séances du Conseil général ont été modifiées dans ce sens. C'est pourquoi, les comptes 2020
1738 seront validés par la législature actuelle.

1739

1740 **LÉGISLATURE ACTUELLE**

1741 Mardi 20 avril 2021 à 20.00 heures Séance des comptes 2020

1742

1743 **PROCHAINE LÉGISLATURE**

1744 Mardi 1^{er} juin 2021 à 20.00 heures Séance constitutive du Conseil général

1745 Mardi 21 septembre 2021 à 20.00 heures Séance de réserve

1746 Mardi 7 décembre 2021 à 20.00 heures Séance du budget 2022

1747

1748 Pour la suite des divers, Mme la Présidente prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les
1749 propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

1750

1751 **PROPOSITION**

1752 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe aux postulats.

- 1753
1754 **POSTULAT**
- 1755 Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.
1756
1757 Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :
1758
1759 « Je souhaite déposer un postulat avec Mme Amélie Gapany.
1760
1761 *Promouvoir la production locale*
1762
1763 *L'association des Communes fribourgeoises s'est investie en collaboration avec l'État de Fribourg de*
1764 *manière à offrir un panel d'actions aux communes via un portefeuille d'actions durables « communes-*
1765 *durables.ch ».*
1766
1767 *Cette démarche est évidemment en lien avec la stratégie mise en œuvre par l'Agenda 2030 de l'ONU qui*
1768 *œuvre en faveur du développement durable.*
1769
1770 *Ce postulat qui se nomme « Promouvoir la production locale » en est directement inspiré.*
1771
1772 *Les Riazois et Riazaises sont certainement sensibles aux produits sains et locaux. Ce besoin a peut-être*
1773 *même été exacerbé durant la période de semi-confinement du printemps dernier. Notre région et notre*
1774 *commune comptent de nombreux producteurs locaux et nous nous devons de mettre en lumière ce travail*
1775 *artisanal.*
1776
1777 *Ainsi, nous demandons à la Commune d'effectuer cette promotion. Il sera tout d'abord important de recenser*
1778 *les productrices et producteurs locaux et les contacter. Ensuite, il faudra élaborer un guide, sur la page*
1779 *internet de la commune ou sur un livret. Finalement, il sera important de le mettre à jour régulièrement.*
1780
1781 *Ce projet a comme avantages de sensibiliser la population aux enjeux liés à une alimentation saine et une*
1782 *production respectueuse de l'environnement, de promouvoir les circuits courts et de découvrir des spécialités*
1783 *locales avec des produits frais et de saison.*
1784
1785 *De plus, il n'est que peu coûteux en temps et en ressources et encourage de manière directe l'économie*
1786 *locale qui en a particulièrement besoin ces derniers temps. »*
1787
1788 Mme la Présidente remercie Mmes Anne Favre-Morand et Amélie Gapany pour le dépôt de ce postulat. Elle
1789 indique que ce postulat sera examiné par le bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du
1790 Conseil général.
1791
1792 Mme la Présidente demande si d'autres postulats doivent être déposés.
1793
1794 Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :
1795
1796 « *Postulat déposé par M. Frédéric Blanc et moi-même. Soutien à l'économie locale*
1797
1798 *La crise sanitaire que nous connaissons actuellement nécessite l'appui des collectivités publiques afin de*
1799 *soutenir l'économie locale. De nombreux projets ont vu le jour, à l'échelon cantonal par exemple mais*
1800 *également dans les communes.*
1801
1802 *En effet, les commerces de proximité sont le tissu de notre société et nombreux sont ces commerces qui ont*
1803 *dû réduire, voire stopper leur activité durant les phases de confinement. À la vue de la situation actuelle, il*
1804 *est assez clair que cela continuera en 2021.*

1805
1806 *Par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal de libérer au plus vite un fond de soutien de*
1807 *CHF 30'000.- à mettre à disposition des citoyens de la Commune. Ce fond pourrait par exemple être*
1808 *disponible sous forme de 1'000 bons d'une valeur de CHF 30.- à faire valoir dans les commerces de Riaz*
1809 *désirant participer à l'action. »*

1810
1811 Mme la Présidente remercie Mme Anne Favre-Morand et M. Frédéric Blanc pour le dépôt de ce postulat.
1812 Elle indique que ce postulat sera examiné par le bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du
1813 Conseil général.

1814
1815 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe aux résolutions.

1816
1817 **RÉSOLUTION**

1818 Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés
1819 par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

1820
1821 Aucune résolution n'ayant été déposée, Mme la Présidente passe à l'objet suivant.

1822
1823 **QUESTIONS**

1824 Mme la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

1825
1826 Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

1827
1828 « Question que je pose avec 17 cosignataires.

1829 *Surpris de l'augmentation au budget pour la location des salles de sport au CO de Riaz, les membres de la*
1830 *commission financière ont demandé pourquoi ce poste passait de CHF 22'200.- en 2019 et 2020 à*
1831 *CHF 50'250.- en 2021. Les explications de Mme Huruglica, caissière communale ont été les suivantes :*

1832 « 7 classes primaires de 4H à 8H occupent chacune une salle de sport durant 2 unités de 50 minutes au CO
1833 de Riaz, ce qui représentent 14 unités de 50 minutes chaque semaine. Le CO de Riaz a établi une facture
1834 finale à CHF 110.-/heure par salle simple, soit un montant de CHF 50'000.- environ. Le Conseil communal
1835 trouvant la facture excessive, a essayé de rediscuter le prix de location avec le CO, mais est resté sans
1836 succès. »

1837
1838 *Si je reprends, les chiffres donnés, 14 unités de 50 minutes est égal à 11,6 heures (14 x 50 : 60) 11,6 heures*
1839 *x 38 semaines x 110.- = CHF 48'488.-*

1840
1841 *Ce tarif m'a aussi consterné et m'a poussé à effectuer quelques recherches, et voici les faits.*

1842
1843 *Le planning hebdomadaire de l'éducation physique des classes 1H à 8H de Riaz (source infos scolaires*
1844 *2020-21 de Riaz) montre que les 7 classes de 4H à 8H vont toutes le lundi matin effectuer 2 unités de 50*
1845 *min. de sport au CO de Riaz. De 8.05h. à 9.45h. 3 classes occupent la salle triple ; de 10.05h. à 11.45h. 3*
1846 *autres classes occupent la salle triple et 1 classe occupe une salle simple.*

1847
1848 *Dans mes recherches, j'ai trouvé un tableau de tarifs de location pour les salles de sport de l'Etat de Vaud*
1849 *avec explicatifs et un tableau de tarifs des salles de sport du Bicubic à Romont ; tous deux nous servent de*
1850 *comparaison et sont joints à ce document.*

1851
1852 *L'Etat de Vaud a fixé en 2017 une tarification unifiée pour ses salles de sport. Il différencie les locations en*
1853 *semaine, en week-end et durant les vacances scolaires. Il différencie aussi les tarifs par salle simple, salle*
1854 *double ou salle triple. Puis le tableau montre aussi la différence entre le prix de faveur appliqué aux sociétés*

1855 sportives afin de promouvoir le sport (frais de fonctionnement uniquement) et les coûts réels à la charge de
 1856 l'Etat (frais de fonctionnement + coûts d'investissement avec amortissement, intérêts et entretien).

1857
 1858 En considérant que l'école primaire n'a pas un tarif de faveur de promotion sportive, je vais prendre en
 1859 comparaison les tarifs selon les coûts réels, en semaine, par 2 périodes (1 période = 1h.) pour une salle
 1860 triple et pour une salle simple. Le calcul pour nos 7 classes primaires de Riaz serait le suivant :

1861	- 1 salle triple pour 2 périodes (3 classes de 08.05h. à 09.45h.)	CHF 136.-
1862	- 1 salle triple pour 2 périodes (3 classes de 10.05h. à 11.45h.)	CHF 136.-
1863	- 1 salle simple pour 2 périodes (1 classe de 10.05h. à 11.45h.)	<u>CHF 66.-</u>
1864	Total par semaine:	CHF 338.-
1865	Total pour l'année : Fr. 338.- x 38 semaines =	CHF 12'844.-

1866
 1867 En étant moins généreux, au vu de l'occupation du nombre d'élèves dans la salle triple et bien sûr autant
 1868 d'enfants après sous la douche, je vais prendre que le tarif en salle simple :

1869 - 7 classes pour 2 périodes en salle simple : 7 x 66.- x 38 semaines = **CHF 17'556.-**

1870
 1871 Prenons maintenant le tarif du Bicubic à Romont :

1872	Tarif B écoles hors district : la demi-journée en salle triple	CHF 210.-
1873	+ 2 heures à 35.- en salle simple	<u>CHF 70.-</u>
1874		CHF 280.-

1875
 1876 Pour une année : 280.- x 38 semaines = **CHF 10'640.-**

1877
 1878 En prenant le tarif le plus élevé du tableau, le tarif C pour les groupes à but lucratif, ce qui n'est pas le cas
 1879 de l'école primaire : la demi-journée en salle triple CHF 540.-
 1880 + 2 heures à 60.- en salle simple

		<u>CHF 120.-</u>
1881		CHF 660.-

1882
 1883 Pour une année : 660.- x 38 semaines = **CHF 25'080.-**

1884
 1885 Ce comparatif montre que la location annuelle pour nos 7 classes de Riaz peut osciller entre CHF 10'640.-
 1886 et 25'080.-, soit entre CHF 25.- et CHF 60.- de l'heure par salle de sport, selon différents critères pris en
 1887 compte, en précisant que tous ces tarifs comprennent l'emploi des vestiaires, l'énergie et le nettoyage des
 1888 locaux.

1889
 1890 Par conséquent, le tarif du CO de Riaz à CHF 110.-/heure par salle est excessif et non justifié !

1891
 1892 C'est pourquoi, avec mes cosignataires, nous prions le Conseil communal de bien vouloir geler les factures
 1893 du CO de Riaz et de répondre aux questions suivantes :

- 1894
- 1895 1. Sur quelles bases les tarifs du CO de Riaz ont-ils été fixés ?
 - 1896
 - 1897 2. Les tarifs sont-ils calculés par unité de 50 minutes ou à l'heure ? Et pourquoi ne pas tenir compte
 - 1898 d'une salle triple et de l'occupation par 2 unités continues ?
 - 1899
 - 1900 3. Le CO de Riaz a-t-il tenu compte que la commune de Riaz fait partie de son association de
 - 1901 communes pour le CO de la Gruyère et qu'elle en finance une partie ?
 - 1902
 - 1903 4. En cas de réponses non satisfaisantes et de tarifs toujours excessifs de la part du CO de Riaz suite
 - 1904 aux demandes précédentes, j'invite la commune de Riaz à prendre contact avec l'Etat de Fribourg

1905 *afin d'obtenir les différents prix appliqués aux salles de sport dans notre canton, voire à contacter*
1906 *l'Office de Surveillance des prix à l'administration fédérale.*

1907
1908 5. *Est-il possible d'organiser des séances de sport en plein air afin de diminuer les coûts de location et*
1909 *par la même occasion de faire profiter nos écoliers-ères d'un « bol d'oxygène et de vitamine D*
1910 *(soleil) » ?*

1911
1912 *Les 17 cosignataires remercient le Conseil communal pour ses réponses qu'ils espèrent rapides. »*

1913
1914 Mme la Présidente remercie Mme Florence Pasquier et passe la parole au Conseil communal pour la
1915 réponse du Conseil communal.

1916
1917 Au nom du **Conseil communal**, M. Daniel Blanc répond en ces mots :

1918
1919 *« Merci Mme Pasquier. Alors que nous ne savions pas que le sujet allait être évoqué ce soir, le Conseil*
1920 *communal avait aussi remarqué et était très étonné du prix de l'heure excessif et exagéré. Nous avons déjà,*
1921 *sans savoir que ça allait être évoqué, pris contact avec l'administrateur des CO, M. Yves Bosson. Le rendez-*
1922 *vous s'est déroulé avec M. Charrière et moi-même pour essayer de comprendre et répondre à nos questions*
1923 *concernant les tarifs appliqués. Une partie des réponses nous a été donnée, mais il reste encore beaucoup*
1924 *d'incertitudes. M. Charrière a aussi des explications à nous donner. »*

1925
1926 Mme la Présidente passe la parole à M. Antonin Charrière :

1927
1928 *« Nous avons effectivement rencontré M. Bosson. Dans le cadre de cette séance, nous avons surtout reçu*
1929 *des informations. Je ne vais pas réussir à répondre à toutes vos questions. Il nous a expliqué le*
1930 *fonctionnement des coûts essentiellement fixés avec une tabellé également appliquée dans d'autres CO*
1931 *fribourgeois. Il s'agit d'une tabellé en fonction des mètres carrés. Le Conseil communal partage totalement*
1932 *l'avis de ce soir, nous ne pouvons cependant pas nous baser uniquement sur des comparaisons. »*

1933
1934 Mme la Présidente remercie MM. Blanc et Charrière et passe la parole à Mme Florence Pasquier :

1935
1936 *« J'attends donc que le Conseil communal aille poser ses questions au CO et qu'il puisse fournir des chiffres*
1937 *noir sur blanc de leurs calculs et expliquer comment ils arrivent à des tarifs ainsi. En espérant qu'ils vont tenir*
1938 *compte que Riaz fait partie de l'association des CO de la Gruyère. »*

1939
1940 M. Charrière répond en ces termes :

1941
1942 *« La quatrième salle de sport du CO de Riaz n'était pas forcément nécessaire mais elle a été faite à la*
1943 *demande de la commune de Riaz qui n'était pas aux normes avec ses salles de sport. Elle ne donnait pas*
1944 *assez de leçon de sport à ses écoliers. Nous vous transmettrons des informations plus précises quand elles*
1945 *seront en notre possession. »*

1946
1947 Mme Florence Pasquier intervient en ces mots :

1948
1949 *« Je suis étonnée de cette remarque. Le CO a été mis en concours d'architecture, un choix a été fait,*
1950 *probablement que cette salle était déjà existante. J'attends donc une réponse à toutes ces questions que*
1951 *j'espère obtenir lors du prochain Conseil général en avril. »*

1952
1953
1954 Mme la Présidente remercie Mme Pasquier et passe la parole à M. le Syndic :

1955

1956 « Il s'agit effectivement d'une demande de la commune de Riaz de pouvoir bénéficier d'une quatrième salle
1957 de sport au CO. Cela date de la dernière législature. »

1958
1959 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande si quelqu'un veut poser une autre question.
1960

1961 M. Yves Pasquier intervient en ces mots :

1962
1963 « Dans le but essentiellement de garantir la sécurité des promeneurs, des coupes de bois importantes ont
1964 été effectuées sur le territoire communal car de nombreux arbres étaient en mauvaise santé. Je suis étonné
1965 que les coupes de bois se sont arrêtées à la frontière de la commune. Ma question est la suivante : est-ce
1966 qu'une collaboration avec la commune de Bulle pour faire le même travail sur tout le chemin de la Boquette
1967 a été envisagée ? Il me semble que les promeneurs ne s'arrêtent pas à la frontière communale et les
1968 champignons qui attaquent les arbres également. C'est une question de sécurité. »

1969
1970 Mme la Présidente remercie M. Pasquier et passe la parole à Mme Catherine Beaud :

1971
1972 « La corporation forestière Berra-Gibloux a effectué ses travaux sur la commune de Riaz. Je ne sais pas s'ils
1973 se sont coordonnés avec la corporation de Bulle. Je peux me renseigner si cela est prévu ou non. »

1974
1975 Mme la Présidente remercie Mme Beaud et passe la parole à M. Pierre Mauron pour sa question :

1976
1977 « Au-delà de l'organisation de l'HFR, j'ai posé la question au Grand-Conseil pour savoir ce que le Conseil
1978 d'Etat allait faire du HFR, site de Riaz. Ma question était de savoir si vous aviez déjà idée de comment utiliser
1979 le bâtiment une fois qu'il sera vide ? Est-ce que le Conseil communal est également soucieux de cette
1980 problématique ? Est-ce que des contacts ont été pris avec le HFR pour faire en sorte que cela fonctionne
1981 autrement ? Je pense que c'est un sujet qui devrait rester sur la table. Il faut vraiment s'accrocher parce que
1982 c'est le temps qui nous donnera raison. Tout centraliser à Fribourg fera que les gens du Sud iront à l'hôpital
1983 ailleurs. »

1984
1985 Mme la Présidente remercie M. Mauron et passe la parole au Conseil communal.

1986
1987 M. Antonin Charrière répond en ces termes :

1988
1989 « Je ne vais pas vous étonner en disant que Riaz n'est pas décisionnaire dans ce dossier, nous sommes
1990 fréquemment informés via le Réseau santé et social de la Gruyère. Un groupe de travail a également été
1991 formé avec les trois Préfets du Sud. »

1992
1993 M. le Syndic indique également être en contact avec le préfet de la Gruyère à ce sujet. Il espère qu'une
1994 collaboration pourra se faire avec le privé notamment dans l'objectif d'assurer la pérennité des blocs
1995 opératoires, élément essentiel pour un district de notre taille.

1996
1997 Mme la Présidente remercie les intervenants et demande si quelqu'un souhaite poser une autre question.

1998
1999 M. Patrice Gremaud intervient en ces termes :

2000
2001 « Au budget 2002, il avait été demandé un montant de CHF 50'000.- pour l'aménagement des rives de La
2002 Sionge.

2003
2004 L'explication indiquait que les travaux consisteraient à améliorer les sentiers pédestres, à réaliser des places
2005 de détente pour adultes et enfants et même des accès à la Sionge. On indiquait que ces aménagements
2006 rendraient ces lieux conviviaux, agréables et accessibles à tous. On insistait dans les Riazois no 37 et no 39
2007 sur le côté convivial, agréable de ces lieux qui constitueront un lieu de promenade idyllique. Or, après

2008 *l'intervention des bûcherons, l'endroit est fort loin de répondre à ces qualificatifs. J'ai assisté à la séance*
2009 *d'information du forestier, organisée par la commune et je comprends leur volonté d'appliquer de nouvelles*
2010 *normes de protection de la forêt. Par contre dans notre commune qui compte 190 ha. de forêts, on aurait pu*
2011 *choisir une autre parcelle où personne ne va, pour commencer à appliquer cette nouvelle politique.*
2012

2013 *Je demande de déchiqeter les immenses tas de branches situés près des places aménagées, quitte à étaler*
2014 *les copeaux sur place, ou les déposer sur le parcours de fitness et de promenade. Ceci pour respecter la*
2015 *volonté de l'assemblée et les promesses du Conseil communal de l'époque.*
2016

2017 *Deuxième question concernant le lit de la Sionge.*
2018

2019 *Une première intervention a été posée à ce sujet il y 10 ans, sans effet. Or avec les années, la Sionge*
2020 *continue de ronger les berges de façon inquiétante. Par endroits, le sentier n'est plus très loin de s'écrouler*
2021 *dans la rivière. A d'autres endroits, on peut introduire une règle de plus d'un mètre sous les berges et des*
2022 *arbres sont quasiment suspendus dans le vide.*
2023

2024 *Je propose au Conseil communal de demander une expertise du lit de la Sionge pour le secteur situé entre*
2025 *le début de la forêt après la maison de ville et le viaduc autoroutier. »*
2026

2027 *Mme la Présidente passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour la réponse du Conseil communal.*
2028

2029 *« Concernant le sentier pédestre, j'estime que les travaux ont été faits. Je tenais à préciser que la Commune*
2030 *de Riaz s'occupe de l'entier du sentier, y compris la partie située sur la Commune de Bulle. En effet, la*
2031 *Commune de Bulle a renoncé à s'occuper de cette partie du sentier. Notre commune a décidé de s'occuper*
2032 *de l'entier afin que les promeneurs puissent faire la boucle.*
2033

2034 *Concernant le déchiquetage, les forestiers ont fait le travail au mieux. Peut-être qu'ils vont revenir. Je vais*
2035 *me renseigner auprès de la corporation. Les forestiers m'ont dit que les déchets allaient rester dans la forêt.*
2036 *Nous aimons, tels de bons suisses que la forêt soit propre mais il faut quelques années afin qu'ils se*
2037 *décomposent.*
2038

2039 *Concernant le lit de la Sionge, des travaux ont déjà été effectués par la société d'endiguement de la Sionge.*
2040 *Un projet va être fait. Cela suit son cours. »*
2041

2042 *Mme la Présidente passe la parole à M. Frédéric Blanc pour sa question :*
2043

2044 *« Question concernant la sécurité des écoliers suite à l'ouverture du nouveau bâtiment scolaire.*
2045

2046 *L'ouverture du nouveau bâtiment scolaire est malheureusement entachée par de graves problèmes liés à la*
2047 *sécurité aux abords de la Route des Monts. En effet, si vous avez eu l'occasion d'être présent lors de l'entrée*
2048 *ou sortie des classes, vous avez pu vous en rendre compte.*
2049

2050 *Le problème principal est que bon nombre de parents s'agglutinent sur le trottoir, parfois avec des*
2051 *poussettes, rendant le chemin des écoliers très dangereux. A noter que la proximité du passage-piéton à la*
2052 *hauteur de l'Église n'aide pas.*
2053

2054 *Il arrive fréquemment que des écoliers, ne pouvant pas se frayer un chemin sur le trottoir, doivent carrément*
2055 *déborder sur la route. Le bal des véhicules lors de ces heures de pointe ainsi que la présence des bus TPF*
2056 *rendent cette situation critique. Ceci sans parler des parents qui posent et déposent leurs enfants au parking*
2057 *de l'Église, le tout dans un rodéo de marche arrière.*
2058

2059 *A savoir que ce bâtiment est occupé par les classes des petits entre 4 et 8 ans et qu'ils n'ont donc pas encore*
2060 *une notion concrète des dangers de la route. Il semblerait que le coach présent au passage-piéton ait essayé*
2061 *d'agir, mais en vain. Le courriel envoyé aux parents par la responsable d'établissement n'a guère eu plus de*
2062 *succès.*

2063
2064 *Une action long terme existe déjà car les élèves emprunteront la cour des Monts 14 une fois les travaux*
2065 *terminés.*

2066
2067 *En attendant, quelles actions concrètes et rapides, le Conseil communal va-t-il mettre en place ? Le mot*
2068 *d'ordre est simple pour ma part : personne ne devrait stationner sur le trottoir.*

2069
2070 *Ne serait-il pas possible d'aménager la zone de travaux pour que les élèves puissent au plus vite sortir par*
2071 *la cour des Monts 14 ? »*

2072
2073 *Au nom du Conseil communal, M. Daniel Blanc répond en ces termes :*

2074
2075 *« Effectivement cet endroit est très dangereux. Surtout parce que la situation est provisoire et qu'il y a*
2076 *malheureusement peu de solutions à ce problème. Par contre, j'ai participé à la mise en place de barrières*
2077 *afin de laisser plus de place aux parents qui attendent leurs enfants. Le trottoir va donc être libéré.*
2078 *Cependant, cela réduit l'espace dans la cour des élèves et ceci déplaît à la responsable d'établissement. La*
2079 *deuxième action que nous allons faire est l'envoi d'une nouvelle lettre afin d'interdire aux parents de rester*
2080 *sur les trottoirs en attendant leurs enfants. La police est venue ce lundi faire une visite. Beaucoup de voitures*
2081 *stationnent également sur le parking Hubert-Charles avec leurs signaux de panne en attendant que leurs*
2082 *enfants veuillent bien traverser la route. Ce problème ne peut pas être résolu, ce parking étant public. Un*
2083 *règlement doit être mis en place.*

2084
2085 *Il n'est pas possible d'aménager la zone des travaux afin que les écoliers puissent sortir par la cour attenante*
2086 *aux bâtiments C ou D, mais cela pose de nombreux problèmes de sécurité avec les travaux actuellement en*
2087 *cours pour le bâtiment E.*

2088
2089 *Je profite d'avoir le micro pour vous informer que nous sommes à la recherche de coach afin de satisfaire à*
2090 *la sécurité des enfants. »*

2091
2092 *M. le Syndic intervient en ces mots :*

2093
2094 *« Nous avons proposé à la directrice que les enseignantes aillent avec les enfants dans la cour de la route*
2095 *des Monts 14 mais cela a été refusé. Monsieur Blanc est très actif dans la recherche de solutions. »*

2096
2097 *Mme le Président passe la parole à M. Julien Tercier pour sa question :*

2098
2099 *« J'ai une question à formuler concernant les places de parcs dans notre village. Monsieur Charrière, nous*
2100 *l'avez mentionné lors du budget et je vous en remercie. Pouvez-vous nous déjà nous dire en quelques mots*
2101 *quelle est la stratégie que vous pensez mettre en place ? »*

2102
2103 *M. Antonin Charrière répond en ces termes :*

2104
2105 *« Le projet a déjà été envoyé à l'État et il est venu en retour fin 2019 avec quelques remarques qui ont dues*
2106 *être prises en compte par le Conseil Communal. A ce stade, le projet se base sur un modèle de la ville de*
2107 *Bulle. Nous nous posons la question sur la nécessité de formation d'agents communaux. Il y aura des*
2108 *possibilités pour les commerçants et les employés de la Commune de bénéficier de vignettes de*
2109 *stationnement. »*

2110

2111 La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et passe aux remarques et
2112 commentaires.

2113

2114 **REMARQUES - COMMENTAIRES**

2115 La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente intervient en ces mots :

2116

2117 « Avant de passer à la conclusion, je vous demande encore quelques instants d'attention. Les personnes
2118 qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant
2119 de quitter la salle, soit par courriel à Mme Diana Santos au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

2120

2121 *Au terme de cette dernière séance de l'année 2020, je tiens à vous adresser, chers collègues du Conseil
2122 général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ainsi qu'à tout le
2123 personnel communal un chaleureux merci pour votre collaboration constructive et votre engagement en
2124 faveur de notre commune.*

2125

2126 *Je ne saurais terminer cette séance sans vous souhaiter à vous toutes et tous présents dans la salle de
2127 belles fêtes de fin d'année. Je vous adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour l'année 2021 ! Qu'elle
2128 vous apporte tout ce dont vous rêvé mais avant tout, bonheur et santé. Je me réjouis de vous retrouver ici
2129 même l'année prochaine !*

2130

2131 *Il est 23 :07 heures. Je lève la séance du Conseil général du 15 décembre 2020. Je vous remercie de votre
2132 attention et vous souhaite belle fin de soirée. Prenez soin de vous ! »*

2133

2134

2135

2136

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

2137

2138

La secrétaire ad interim

La Présidente

Diana Santos

Sophie Moura

Le secrétaire du procès-verbal

Hugo Delabays

2139